

F. X. LOEMBA

ESSAI D'ANTHROPOLOGIE
SUR LES PEUPLES DE LA CÔTE CONGOLAISE

A MA MERE QUI, AVEC AMOUR,
SE RUINA PHYSIQUEMENT POUR ME NOURRIR,
NOURRIR MON ESPRIT,

JE DEDIE CE MODESTE TRAVAIL.

A TOUS CEUX QUI ONT BIEN VOULU
M'APPORTER LEUR INESTIMABLE SOUTIEN ET CONCOURS,
QU'ILS VEUILLENT TROUVER ICI L'EXPRESSION
DE MES SINCERES REMERCIEMENTS.

François Xavier LOEMBA

- S O M M A I R E -

Préface	3
Introduction	5
Conception de la vie traditionnelle et Organisation sociale.	10
Croyances et religions	25
Fondement de la médecine traditionnelle	34
Responsabilité	65

P R E F A C E

Le Royaume de LOANGO doit à sa situation côtière d'être connu depuis que l'esprit aventurier des Européens, rendu plus vif par la fructueuse traite de Nègres, a poussé leurs navires au-dessus du Golfe de Guinée. A partir du XVIIe siècle, de nombreuses sources historiques nous renseignent sur ce Royaume pratiquement sans interruption conséquente. PIGAFETTA dans sa Relation du Royaume de Congo (1591) le mentionne ; ANDREW BATTELL (1565 - 1640) évoque sa magnificence ; O. DAPPER (1668) compare sa capitale Boarie = Bwali à la ville de Rouen ; puis viennent les témoignages et les relations de plus en plus circonstanciées de J. BARBOT (1732), de l'Abbé DELAPORTES (1753), de l'Abbé PROYART (1776), de DEGRANGPRE (1786-87)... du Lieutenant de Vaisseau CORDIER (1883). La lecture de ces documents nous laisse l'impression d'un vaste Royaume avec des institutions politiques et administratives fermes et efficaces. Notre propos ici n'est pas d'en faire état. De toute façon, le temps a accompli son oeuvre. Le Royaume de LOANGO s'est désagrégé, son système d'influence est entré en décomposition depuis le début du XXe siècle. Dans l'esprit de nos contemporains, le nom de LOANGO ne suscite plus que l'image d'une cité presque morte, sans autre vestige d'importance que le descendant de la dernière dynastie des KONDI.

Mais les coutumes ou selon SARTRE "les idéologies ruinées ne s'effondrent pas d'un seul coup, elles laissent des pans de murs dans les esprits". Ce sont précisément ces "pans de murs" qu'évoque l'auteur de la présente étude, non pas en vue d'une résurrection du passé - mais dans le but de rendre compte de ce qui a permis à toute une communauté d'hommes de vivre dans un certain équilibre spirituel et physique pendant des siècles et sans doute des mil-

lénaires, car la vie en terre africaine, d'après les spécialistes, n'a jamais connu de solution de continuité.

L'auteur évoque tour à tour la conception de la vie, l'organisation sociale, les croyances, la sorcellerie, le fétichisme chez les Vili. Tout un cadre est ainsi posé en manière de superstructure à la médecine traditionnelle. "Conserver la santé et guérir les maladies : tel est le problème que la médecine a posé dès son origine et dont elle poursuit encore la solution scientifique" ; ainsi s'est exprimé CLAUDE BERNARD dans son Introduction à la médecine expérimentale (1865). Si l'objet reste le même, la pratique de la médecine varie selon qu'on attribue à la maladie une origine naturelle ou surnaturelle. Ainsi la différence théorique entre le médecin et le féticheur tient essentiellement au fait que tous les deux ne se font pas la même idée de ce phénomène perturbateur de l'équilibre mental ou physique.

Ici le principal agent de la maladie, c'est le sorcier qui, d'une façon qui échappe à l'expérience sensible, jette le mauvais sort sur sa victime. A l'aide d'une science qui se veut occulte, le féticheur se charge soit de détourner ce mauvais sort, soit d'en enrayer les effets, une fois qu'il a été jeté. L'auteur du présent opuscule nous fournit des renseignements sur les pratiques de la sorcellerie et sur celles du fétichisme. Il nous donne de précieuses indications sur quelques plantes médicinales, ouvrant ainsi une avenue à la recherche dans le domaine de la pharmacopée congolaise. En définitive, il jette quelque lumière sur tout un univers que nous côtoyons encore et dont la connaissance manque à beaucoup d'entre nous.

- INTRODUCTION -

"Il est plus aisé d'emmancher une hache que de faire accepter par quelqu'un sa façon de penser".
(Tchi tali ba n'kuikanga, kasi mu tu lumoni ba tu n'kuika ku vé).

Longue bande de sable bordée de forêts denses avec des frontières diverses (au Nord le Gabon, au Sud le Cabinda, à l'Est le Massif du Mayombe et à l'Ouest l'Océan Atlantique) voilà ce qui reste des dernières survivances de ce que fut le Royaume de Loango tant connu des historiens.

La pluviométrie varie entre 1100 et 2100. C'est une région chaude et humide. Ce climat favorise la multiplication des bestioles de toutes sortes : mouches, mouches tsé-tsé, moustiques, punaises, puces, parasites de toutes sortes etc., vecteurs de nombreux maux dont les plus répandus sont : la trypanosomiase, le paludisme, la gale, les gastro-entérites pour ne citer que ceux-là.

Ces conditions naturelles ne peuvent que poser nécessairement des problèmes de santé et d'habitat. Ainsi l'on peut admettre que la "résistance de l'Africain tient moins à sa couleur qu'à la multiplicité des glandes sudoripares qui sécrètent près de deux fois plus de sueur que chez l'Européen".

Tout ce qui précède explique que les hommes qui ont vécu dans ce climat difficile ont eu à se confronter à ces problèmes devenus quotidiens, problèmes de moyens préventifs et curatifs qui se rapportent à l'histoire même du pays.

Si l'on considère les difficultés contre lesquelles l'organisme vivant dans ce milieu est obligé de lutter,

l'on s'étonne que la vie ait pu non seulement se perpétuer mais encore évoluer en autant de formes diverses.

L'étude des phénomènes morbides n'étant pas connue des habitants, tout mal ne pouvait nécessairement être que la manifestation de l'influence du sorcier. Ainsi, par exemple, la stérilité n'est pas une des conséquences des maladies vénériennes, l'éléphantiasis est une maladie qui n'atteint que les personnes possédant une puissance mystique et les rhumatismes dégénératifs ne déforment que les sorciers.

La pharmacopée, constituée de plantes, d'herbes ou de minerais, était riche et il y a lieu de croire qu'elle le reste encore. Elle a souffert et souffre encore des feux de brousse qui ont rendu rares certaines essences végétales.

Le travail que nous nous proposons de livrer au lecteur ne tient pas compte des structures institutionnelles de l'ancien Royaume, institutions déjà décrites dans un grand nombre de manuels d'histoire à "l'usage des élèves d'Afrique Noire" d'après des documents fournis par des navigateurs Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais, Français et par des missionnaires. Il traitera essentiellement de quelques aspects des valeurs culturelles, notamment ceux se rapportant à l'animisme. Tiens ! Un document sur la sorcellerie, le fétichisme, pourra s'écrier le lecteur. Mais qui eût cru qu'un digne fils* de ceux qui nous ont apporté la médecine moderne consacra une partie de son temps à l'étude de la Sorcellerie et ses Rapports avec les

* Docteur J. REGNAULT

Sciences Biologiques ? Nous livrons cela à la réflexion de tout un chacun.

Et comment peut-on définir le mot Santé ? La santé, telle que l'a définie l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), est "un état complet de bien-être physique, mental et social". Cette définition n'est pas conçue dans les mêmes termes dans toutes les civilisations. Elle tient compte des changements opérés par l'introduction de la médecine moderne grâce aux progrès de la science, changements qui ont eu des répercussions dans la santé des hommes.

La santé peut encore être définie comme étant "un équilibre interne des fonctions, joint à la capacité de l'organisme de s'adapter à son entourage de manière à connaître le maximum de bien-être". Mais dans cette recherche d'une vie meilleure, l'homme ne s'est-il pas créé parfois un entourage malsain, préjudiciable à sa santé ? Il dépend si complètement de son pull-over, de son chapeau, de sa bonne gastronomie qu'il ne peut résister aux conditions naturelles, qu'il tombe malade d'obésité ou meurt d'une chique infectée. Il a même provoqué de nouvelles maladies, risques jusqu'alors inconnus de nos ancêtres. Ah ! Même les changements les plus souhaités ont leurs inconvénients.

Selon le LAROUSSE, la santé est "l'état de celui qui est sain, qui se porte bien". Cette définition corrobore l'opinion que se fait le Vili du mot santé. En effet, passer une journée sans manger, n'avoir pas d'argent pour renouveler la paille du toit de la case, manquer d'habits chauds pour se protéger du mauvais temps, tout cela n'a, pour le Vili, aucun lien avec son état physique qui ne souffre d'aucune douleur qui l'obligerait à garder le lit et nécessiterait l'intervention d'un guérisseur. La dissociation de bon port de l'état de bien-être social est presque totale.

Nous tenterons d'expliquer en premier lieu la conception de la vie traditionnelle et l'organisation sociale. Le deuxième chapitre sera consacré à l'étude des croyances. Le fétichisme et la sorcellerie, toile de fond de notre propos, meubleront le troisième chapitre. Ce sera l'explication même du fondement de la médecine traditionnelle.

Nous ne doutons pas que la tâche sera difficile pour essayer de mériter l'attention du lecteur surtout du lecteur imbu de science positive, qui refuse d'admettre certaines lois de la nature et de comprendre l'irrationnel. Fort heureusement, la vie ne manque pas d'offrir des exemples encore vivants dans notre mémoire : le procès des ANDZIMBAS pour ceux qui l'ont suivi. Ce procès établit des faits qui donnent à penser et qui, pour certains, constituent des preuves irréfutables. A ceux qui s'obstinent à ne pas croire, nous leur disons que nous sommes tout disposés à accepter leur façon de penser.

"Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer". C'est en ces termes que nous aborderons la responsabilité.

Hélas tout avait été jeté dans l'irrationnel par nos aïeux, dans les secrets de famille. Cependant nous pouvons dire que s'il fallait attendre la médecine moderne, celle-ci n'aurait pas trouvé sur notre sol un homme libre encore moins un esclave.

ANDZIMBAS : Association secrète des sorciers dans la partie Nord de la République Populaire du Congo. Le but est la vente des esprits des parents les plus vulnérables des associés qui restent donc débiteurs les uns envers les autres de viande spirituelle. La méthode utilisée consiste à faire disparaître physiquement et mystérieusement l'individu désigné. Toutefois, lorsque le marché n'a pas été conclu pour le placement de la "marchandise", tout espoir de retrouver vivante la victime existe encore et ce, pendant une période ne dépassant guère une semaine.

Il nous plaît aussi d'espérer que l'indulgence du lecteur nous est par avance acquise car dans la transmission des traditions orales la part de déformations n'est pas à rejeter a priori.

o

o

o

o

N.B. La lettre u doit être prononcée "ou" dans les mots écrits en vili.

CHAPITRE PREMIER

"Mieux vaut avoir des gens qui vous font du bruit à la maison que rien du tout".

(I n'tundaka, I n'kambuaka, n'tundaka ku vioka).

CONCEPTION DE LA VIE TRADITIONNELLE & ORGANISATION SOCIALE

I.- CONCEPTION DE LA VIE TRADITIONNELLE

La force c'est l'être et l'être c'est la force. Cette force est une force de cohésion à laquelle vivants et morts d'une même famille contribuent.

La moindre manifestation de l'existence revêt un caractère métaphysique. La maladie (n'tchienzu) et la mort (lu fua) ne sont jamais des faits naturels. La cause (n'tondo) doit être recherchée soit dans le comportement de l'individu, soit dans ses facultés intellectuelles, en un mot, dans sa manière d'être. Mais que dira-t-on d'un nouveau-né à qui il est difficile de reprocher sa manière d'être ? Cet enfant sera victime de quelque mal par simple antipathie ou par détermination de nuire sans motif valable (tchintchieli) ou encore parce que l'on veut atteindre la bourse du père.

Ne pas remplir certaines obligations depuis un certain temps auprès des parents peut constituer une cause de maladie, d'accident ou de mort subite (lu fua lu tchimpingu). De nos jours cela constitue aussi une cause de perte d'emploi. Tout cela laisse entrevoir la place des parents dans les rapports de production (circulation de l'homme et de la femme avec les problèmes de partage de salaire, de la dot, de l'assistance etc...).

La maladie et la mort entraînent la diminution ou la privation partielle ou totale des forces d'une famille. C'est bien à propos que l'on dira : (m'buà, m'buà, mu tu, mu tu). Le chien est chien, l'homme c'est l'homme ; ce qui donne à ce dernier un caractère sacré.

Une femme qui apercevrait sur un palmier à huile un régime de noix mûres s'écriera : (Nié ! Bakala ola). En effet, dans cette société, un homme c'est de l'or puisqu'il ne viendra jamais à l'idée de la femme de demander au chien de lui rendre service surtout celui de grimper au palmier. Poursuivons le raisonnement. Cette fois, la femme, objet de mauvais traitements de la part de son époux, dira : (susu u ibutila n'nuni, mu tu lumoni u ibutila n'kasi). Cela s'entend : la poule pond des oeufs d'où sortiront des poussins femelles et mâles. Ces derniers vont devenir un jour des coqs qui, avec la mère poule, satisferont leurs instincts bestiaux ce qui ne peut pas être le cas de la femme qui donne le jour à un fils qui deviendra son protecteur. Une question peut alors être posée. Faire des enfants représente-t-il nécessairement une assurance-vieillesse pour les parents ? Sans nul doute car quel parent qui, après avoir souffert pour ses enfants, n'aimerait pas être "gâté" par ces derniers. N'est-ce pas que "celui qui a travaillé, a travaillé" ? (U sala, u sala kuandi). Il n'a donc pas vécu inutile. Il doit, autant que faire se peut, jouir des fruits de son labeur. Le Vili affirme même que "celui qui a planté une palmeraie, n'a pas mauvais coeur" (tchi kuna buku u kala i tchintchieli ko). Les faits sont incontestables : témoins les résultats de son travail. Pour revenir au palmier, que constatons-nous ? Toutes les parties utiles servent à l'homme : les feuilles (tuiles, balai), les palmes (cordes, brosses), les noix de palme (huile, sauce, beurre, graisse et autres lubrifiants) la sève (boisson), le coeur de palmier (légumes) etc.....

Ainsi donc le travail personnel peut contribuer au bien-être de la famille voire de l'humanité tout entière. Nous citerons à cet effet les oeuvres littéraires, artistiques, scientifiques.

Tout ce qui précède se résume de la façon suivante : "l'enfant n'appartient à sa mère seule que lorsqu'elle le porte encore dans son ventre" (muana mu tchi vumu tchi mamandi u mu tu mueka; ninga wa basika ku ganda ueka u m'pa ba tu).

La vie est faite de la conjugaison harmonieuse de toutes les forces. L'intervention des forces adverses ne peut être que l'oeuvre des sorciers (n'dotchi) qui sont à rechercher soit au sein de la famille maternelle (li kanda), soit au sein de la famille paternelle (tchi sia) ou parmi les camarades et voisins (ntandu-n'ganda). Il importe de souligner que camarades, voisins et parents paternels n'agissent, d'une manière malveillante, qu'avec la complicité d'un membre de la famille maternelle, lequel est, en règle générale, l'oncle. Mais des entorses à ce principe sont souvent enregistrées comme nous le verrons au paragraphe sur l'envoûtement. Selon le Code oral, le père bénéficie d'une présomption de non culpabilité pour tout mauvais sort qui pourrait être jeté sur ses enfants. Il incombe à l'oncle maternel de faire tomber cette présomption. Peut-on alors refuser d'être grand oncle dans la famille pour échapper à l'épithète de sorcier ? Les règles de la vie de famille font que c'est le plus vieux qui doit consentir le maximum de sacrifices pour assurer la paix dans la famille.

Enfin quelle que soit la cause de la maladie ou de la mort, le coupable doit être connu pour être neutralisé en vue d'obtenir la guérison dans les meilleurs délais ou, étant reconnu comme tel, il faut l'empêcher de recommencer ses actions maléfiques. Hélas, nous n'oublierons pas que

"le verre du sorcier doit être toujours plein". Le sorcier en un mot est un éternel mécontent.

2.- ORGANISATION SOCIALE :

En étudiant l'organisation sociale, nous laisserons volontairement de côté la place des parents dans les rapports de production : circulation de l'homme et de la femme avec les problèmes de partage du salaire, de travail de champ, de la dot etc... pour nous pencher essentiellement sur les liens de famille. Néanmoins, nous ne perdons pas de vue la place qu'occupent ces relations de production dans le problème que nous évoquons.

a) LA FAMILLE : (li kanda, tchi fumba)

Le "li kanda" improprement appelé famille ne se présente pas sous la forme réduite tel que le conçoit la cellule familiale de certains continents, c'est-à-dire, constitué par le couple et les enfants puis, en arrière plan, les autres parents.

La famille ou clan (li kanda ou tchi fumba) comprend donc les ascendants et descendants de la lignée matrilineaire, tous réunis autour d'un même totem (m'vila) et d'une même fée (n'kisi si). Nous tenterons d'expliquer l'influence de ceux-ci dans les paragraphes qui vont suivre.

La famille ou clan apparaît donc comme une société indifférenciée : elle est une société familiale, économique, politique et religieuse. La différence entre les membres réside seulement dans les aptitudes physiques et intellectuelles de chacun d'eux.

L'exemple ci-contre permet de montrer ce qu'on entend par lignage (tchi vumu), par clan (li kanda ou tchi fumba). Nous n'avons pas cité le sous-clan car il existe à divers stades et se confond généralement avec le lignage. Les li-

gnages ou sous-clans forment le clan ou famille. Ainsi que vous le constaterez, les enfants nés des hommes de cette famille ne figurent pas sur cet arbre généalogique. La raison est bien simple : ils n'appartiennent pas à cette famille selon la règle du lignage matrilinéaire. Nous avons écrit plus haut que "la poule pond des oeufs d'où sortiront des poussins femelles et mâles. Ces derniers vont devenir un jour des coqs qui, avec la mère poule, satisferont leurs instincts bestiaux ce qui ne peut pas être le cas de la femme qui donne le jour à un fils qui deviendra son protecteur". C'est ainsi que la recherche de paternité n'est pas un souci majeur pour les parents maternels puisque l'enfant appartient à sa mère par les liens de l'ancêtre, du nom, du totem et de la fée comme nous le verrons plus loin. Il n'est donc pas exclu d'entendre, de la bouche des hommes, ces mots : "c'est un enfant que je vous ai donné et non une maladie" (muana i lu vandikisi kasi n'songo ku vé). En effet, la femme en état de grossesse a souvent des malaises dues à son état physiologique mais ce n'est pas une maladie puisque de cette grossesse il en sortira un enfant qui fera le bonheur de ses parents.

La contradiction est apparente avec ce que nous avons dit dans les précédentes pages lorsque nous écrivions que "celui qui a travaillé, a travaillé".

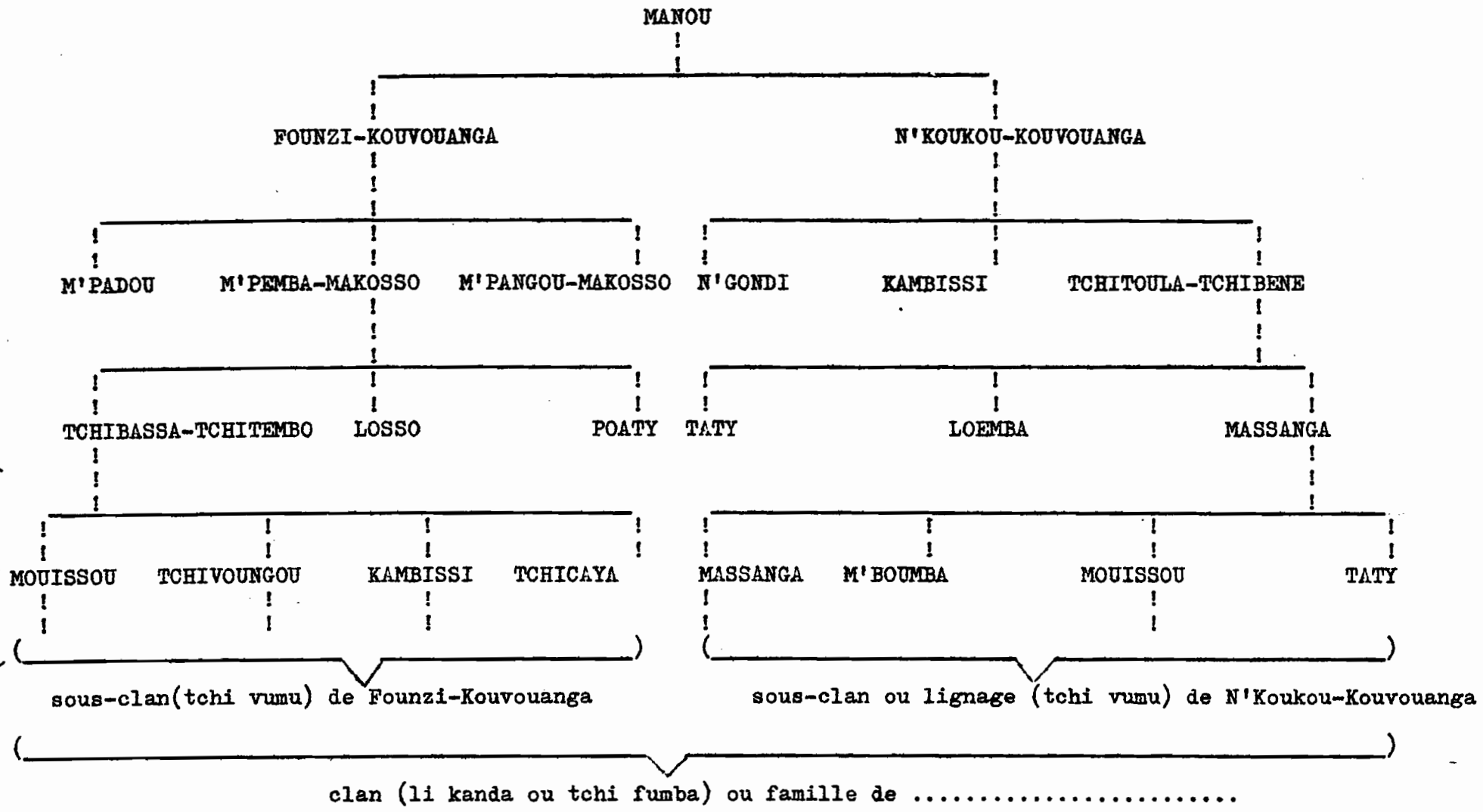
Donnons une explication de l'arbre généalogique. MANOU est l'ancêtre que nos souvenirs pouvaient atteindre. Elle a eu deux filles : FOUNZI-KOUVOUANGA et N'KOUKOU-KOUVOUANGA. Celles-ci ont, à leur tour, eu des garçons et des filles qui ont aussi donné naissance à d'autres et ainsi de suite. Seuls figurent sur l'arbre les descendants des filles.

Le clan forme une pyramide qui s'élargit très vite pourvu que la famille ait beaucoup d'éléments féminins.

A propos des liens de famille, le Vili retient quand

- ARBRE GENEALOGIQUE -

lignage de Tchibassa-Tchitembo



même la notion de collatéraux directs sans jamais l'exprimer publiquement car la famille ne saurait souffrir de division. Chaque individu est, à l'intérieur de sa famille, petit fils, fils, neveu et frère de tous les membres de la famille. Le mot "cousin" n'existe pas car il détruit non seulement la solidarité familiale mais encore les liens de sang. Ainsi (voir arbre généalogique) M'PANGOU-MAKOSSO, parlant de TGHITOUA-TCHIBENE, ne dira jamais que c'est sa cousine. C'est sa soeur. POATY (fils de M'PEMBA-MAKOSSO) appellera KAMBISSI (fille de N'KOUKOU-KOUVOUANGA) maman et non tante. TCHICAYA a inversement pour oncles POATY, TATY et LOEMBA.

Faire une séparation entre les lignages de deux soeurs reviendrait à détruire le "li kanda". On dit alors que les parents de telle famille ont "déchiré la natte" (ku benza lu andu).

L'autorité dans la famille stricto sensu est reconnue aux père et mère qui l'exercent sur leurs enfants. Lorsqu'il s'agit de "tchi fumba", père et mère s'effacent devant le grand oncle maternel (ma konga li kanda) qui devient alors le chef de famille. Ce dernier, symbole des vivants et des morts, représentant légal et gérant des biens immeubles laissés par les parents, exerce tous les pouvoirs au nom des ancêtres. Les règles de la vie de famille lui confèrent non seulement le droit de vie et de mort sur les autres membres de la famille mais aussi l'obligation de protéger ceux-ci des actions des autres familles. Il joue aussi le rôle d'arbitre et reconcilie tous les parents car la famille ne saurait souffrir de morcellement, de division ce qui peut soulever la colère des ancêtres (ba kulu ku nionga).

Le titre de chef de famille peut être porté par une femme en raison de son âge et de son savoir-faire. Toutefois, l'homme qui vient après dans la hiérarchie peut s'im-

poser car, ne dit-on pas que "si les urines de l'homme ne peuvent atteindre le ciel, celles de la femme, en revanche, ne peuvent pas traverser le toit d'une case" ? La femme est même releguée au rang de simple paralytique (tchi kata tchi n'tchieto).

Dans cet ensemble la faible personnalité de l'individu se confond. C'est ainsi que le mariage ne lie pas deux individus mais plutôt deux familles. L'identité individuelle n'existe pas quelles que soient les qualités morales de chacun. Elle est, de ce fait, collective. L'individu paraît ne pas être une unité sociale ; la famille constitue seule cette unité. La conscience personnelle s'efface donc devant la conscience du clan et devient aussi collective ce qui conduit à une disparition de fait de l'individualité, conception que n'épouse pas J.J. ROUSSEAU dans son livre intitulé "le Contrat Social". J.J.ROUSSEAU affranchit l'enfant de la contrainte sociale : "l'homme naît libre". Les liens entre membres d'une même famille disparaissent en quelque sorte lorsque l'enfant est majeur.

Dans le même ordre d'idées, on peut affirmer qu'une personne a sa "place" dans la société lorsqu'elle représente une certaine force constituée par les siens. Ainsi l'on dira que "la force du caïman est dans sa queue" (ma n'golo ma n'gandu ku n'tchiela). Mieux encore, "ta tombe ne sera profonde que lorsqu'un parent assistera à tes obsèques" (bulu ku vinda, batu), affirment les Vili. C'est pourquoi la femme, en tant que outil de reproduction, est "un produit rare" (n'tchieto tchi semo).

Signalons enfin qu'avec l'affranchissement des esclaves (ba n'dongo), certains de leurs descendants (bi fula) vont, par leur âge et en raison de l'absence d'un élément direct et vieux dans la famille de leur maître, occuper le fauteuil de grand oncle. Les esclaves sont sensés appartenir au même lignage que leur maître et sont fils ou petits

fils de celui-ci. C'est une entorse à la règle du lignage matrilineaire. L'affranchissement des esclaves n'est pas seulement venu de l'interdiction de ce qu'on a appelé le "commerce triangulaire". Le Vili avait très tôt pensé à une forme d'adoption: le maître des esclaves cédait à ses petits frères ou neveux les femmes esclaves. Les enfants issus de cette union étaient donc affranchis tandis que la mère conservait son statut.

b) LE NOM : (li zina)

Le nom patronymique n'existe pas. Les enfants portent soit le nom d'un parent maternel vivant ou mort afin d'assurer la pérennité au nom (li zina, n'luku), soit le nom de quelque ami mais rarement celui du père.

Le nom (n'luku) matérialise la survivance de l'ancêtre qui avait le même nom : "un parent meurt, un autre le remplace" (n'kulu n'fua, n'kulu u n'vingina).

Il y a des noms propres aux hommes (TATI, M'PANGU, M'POATI) et des noms propres aux femmes (M'PEMBA, M'PADU, MASSANGA, TCHITOUULA). Cependant il existe des noms communs aux deux sexes (M'BUMBA, TCHIBINDA, TCHIBASSA, TCHIBENE).

Le nom du clan (Kuendi li biva, Sumba, Tchiali, Tchimanga, Tchiniambi, M'Paka, Sabi, Lusala, Sumbu-Niéli, Yema, N'Dimba, Bikula, Tchiminzi, Tchidumba tchi Kondi, Tchimon-go lumbu tchi Kondi, Bulolo bu kuani, Lubungu y Yema, Yanga, Bivumbi, Tchimpoko, Tchiniundu tchi N'Kanga, Bulolo, Tchiminini, Tchiganga ma fuka, Tchimpungu, Lubunga, Tchimini, Tchimpundzi, M'Puku y manzi etc...) correspond à celui de la fée de famille. Ce même nom ne désigne pas le totem. Par exemple, la famille Kuendi a pour totem l'iguane tandis que Sumbu-Niéli, Yema, Tchimpungu et Tchimpundzi ont respectivement pour totem le cabri, le chat, le chimpanzé et l'éléphant.

Le nom peut avoir des synonymes. Ainsi MAKAYA peut

être remplacé par Catane, Castane et, plus tard, par tous les noms commençant par Mack ou par Casta.. ; LOEMBA par LOBITI ou par MAMBOUKOU ; BATCHI par FALA ; GOMA par MANUELA ; MAKOSSO par COTODI, COSTODE ; TCHICAYA par LUANGU ; POATI par SOUKOULATI ; M'PEMBA par DIENGA ; BOUANGA par MANIGNI ; SOUNGOU par N'GOUALA. Signalons enfin que les déformations de noms proviennent en partie de la prononciation. En effet, le Vili ne prononce pas la voyelle finale. Ainsi, du point de vue phonétique, on entendra LOEMB au lieu de LOEMBA ou LOEMBE ; BATCH au lieu de BATCHI.

Le pseudonyme rappelle, en principe, soit un événement que la famille ou l'individu a connu, soit un conseil à donner. Aussi trouve-t-on des pseudonymes (li zina li bisuma) comme :

- TCHIBOUELA qui évoque l'idée de répétition. Ce même nom signifie aussi la raie.
- TCHILOUMBOU-LIAMBOU : chaque jour, une affaire bonne ou mauvaise.
- BOUSSITA : la stérilité. Un parent, traité de stérile, a pu par la suite avoir des enfants avec un autre mari ou une autre femme.
- MOUNOU : la bouche. C'est un conseil qui se traduit par ces mots : "celui qui est promeneur doit se garder de ne pas beaucoup parler". On dit encore que la "bouche est une cruche dont il faut prendre soin". (Munu tchi tekou tchi ku keba).
- BOUBOUMA : l'abandonné (e) . L'enfant qui a été abandonné par les parents paternels portera ce pseudonyme.
- BOUVEKA : la solitude. Ce pseudonyme fait penser au tam-tam qui ne connaît les personnes autour de lui qu'aux jours de fête ou de malheur.

- BILONGO : évoque l'idée de nombreux traitements qui ont été utiles pour sauver un parent.
- LI SIOU : (en abrégé). Ce proverbe se lit : (li siu liambu, kasi li tu buela ko). "Une faute est commise mais elle ne doit plus être répétée".
- NIENGOU : le menfoutiste.
- KOUSOTCHI : Cela peut signifier ceci : "Suis-je seul dans la vie à avoir commis un tel acte?"
- LELOU : "Cette fois". C'est presque une mise en garde.

c) LE TOTEM : (m'vila)

Le totem, selon la tradition, est représenté par un être sacré matérialisé sous la forme d'un phénomène naturel ou d'un animal (iguane, cabri, antilope, chat, éléphant, chimpanzé, poule, perdrix, buffle, poisson, crevette d'eau douce, crabe etc....), animal à qui l'on doit du respect. Il est interdit de le toucher, de suivre ses traces encore moins de le manger. Se dérober à cette prohibition est une offense grave qui provoque chez le contrevenant le mal : le corps de celui qui aura commis la faute se couvrira, tôt ou tard, de nombreuses plaques (bi na) qui rappellent la robe de l'animal outragé.

Il existe néanmoins des paradoxes en cette matière. Dans certaines familles, seules les femmes sont soumises au respect du totem. C'est ainsi que les femmes appartenant à la famille qui a pour totem la poule se verront interdire cette chair tandis que les hommes de la même famille s'en régaleront. Cela tient à quoi ? L'explication partielle à donner tient au fait que c'est la femme qui procréé.

L'on sera tenté de donner à chaque individu deux to-



tems ce qui paraît normal puisqu'il est lui-même issu des oeuvres de deux personnes appartenant à deux familles différentes. La réalité est que seule la lignée matrilineaire prédomine. L'influence du totem du père s'exerce en mal sur les enfants.

Les enfants nés d'un père Vili et d'une mère autre que Vili sont sensés avoir le même totem que le père. Il en est ainsi des descendants des esclaves comme nous l'avons déjà dit. Nés de père et de mère Vili, les enfants sont soumis à la règle que nous venons de voir. Nés d'une mère Vili et d'un père n'appartenant pas à ce groupe ethnique, les enfants respecteront le totem de la mère.

Le père étant considéré comme un élément étranger, il ne peut, même par les liens nés du mariage, être drainé vers la famille de sa femme. Cet obstacle ne constitue pas un frein à l'entraide entre beaux-parents. La morale sociale commande aux uns et aux autres d'observer cette règle. Ainsi, l'oncle maternel élèvera ses neveux même si le père de ceux-ci dispose de moyens plus substantiels ; le beau-fils recevra sous son toit, des années durant, la belle-mère ; la belle-fille, sur sa décision, ira aider la mère de son mari à cultiver le champ, à récolter l'arachide, à couper le bois, à puiser l'eau. Pendant un ou deux mois, elle élit domicile chez les beaux-parents sans se soucier du mari qui, de surcroît, est tenu d'apporter les subsides. Cela n'a-t-il pas, dans une certaine mesure, encouragé sinon développé l'esprit de polygamie ? Notre propos n'est pas là.

L'influence du totem donne à tous les membres de la famille son caractère particulier. En annonçant à l'entrée du village son totem, les habitants reconnaissent tout de suite l'appartenance familiale (bueni) de leur visiteur, appartenance qui détermine le caractère de l'accueil. Nous pouvons dire que le totem forme la carte de visite de cha-

que Vili.

d) LA FEE : (n'kisi si)

Est-elle un être imaginaire que l'on représente comme une femme remarquable par sa grâce et douée d'un pouvoir surnaturel ? Selon toute probabilité, la fée paraît être un ancêtre divinisé dont l'existence remonterait à la création du monde. Ajoutons qu'il y a des fées hommes. Elles ne meurent jamais.

La présence de la fée se manifeste à l'approche de la pluie, au passage d'un petit vent tourbillonnant. Selon la légende, tout grondement de tonnerre - phénomène dont l'existence est d'ailleurs attribuée à la fée - explique la participation de telle ou telle fée à la tombée de la pluie. A ce propos, qui oubliera alors la présence éternelle des fées Luaya et Sêse au Nord-Ouest de Pointe-Noire ? Selon la même source, tout tourbillon de poussière et de feuilles est un signe révélateur du passage de la fée. La tradition voudrait qu'à ce moment précis l'on versât l'eau non seulement en signe de générosité mais encore pour empêcher la fée d'emporter, on ne sait pas trop comment, les choses, généralement les futures récoltes qui sont compromises.

La fée qui a le plus nourri la légende est MOE-TCHIKAMBISSI. Admirez son titre de noblesse (MOE). Au cours de certaines périodes de l'année, la pêche devient infructueuse, la houle très forte et les eaux changent de couleur. On lui attribue ce phénomène. Ce qui paraît paradoxal c'est que le pêcheur Vili reconnaît quand même les effets du cycle lunaire sur les mouvements de poissons ainsi que le passage de temps à autre d'un courant assez fort des eaux du Congo, dont le sillon est souvent remarqué jusqu'aux confins de MAYUMBA. On prétend que MOE TCHIKAMBISSI tendait des pièges aux baigneurs. Sur la plage, elle

étalait du linge propre ou exposait des mets appétissants. Malheur à celui qui tombera dans le panneau, elle l'emportera. Personne n'a pu affirmer que telle famille a déploré un cas de ce genre.

L'offrande à faire à une fée se compose de kola et de racines de la douce-amère (bi sambu y biana). Ce don se fait le plus souvent le matin au bord de la case, au bord d'un lac ou d'un tourbillon d'eau, en traversant une forêt. La cérémonie s'accompagne de paroles douces à l'adresse de la fée.

Signalons enfin qu'il existe des (bi tomi, bi bassa).

Les (bi tomi) se divisent en trois catégories :

1^{re} Les dignités : Personnes à qui l'on doit du respect. Elles sont considérées comme des dieux sur terre et sont, de ce fait, intouchables. Elles bénéficient des prémices de chaque récolte.

2^{re} Les personnes nées avec des déformations congénitales ou ayant porté le jour de leur naissance des traces de kaolin blanc et rouge.

3^{re} Entrent dans cette dernière catégorie les personnes douées d'un certain pouvoir permettant de prédire l'avenir. Au cours des cérémonies organisées en leur faveur, elles entrent en transe et peuvent parler diverses langues. Elles possèdent une certaine vertu qui, communiquée aux semences (arachides, maïs, vouandzou etc....) permet d'en voir à la prochaine saison, la récolte doublée sinon quintuplée. Elles sont, dit-on, conjoints des fées qui les habitent.

Les (bi bassa) ou jumeaux passent pour des immortels. On dit à leur mort qu'ils sont allés couper du bois ou puiser l'eau. Les jumeaux participent aux rites organisés pour la troisième catégorie des (bi tomi). Selon la tradition, les jumeaux sont des sorciers : ils peuvent tuer le père ou la mère suivant qu'ils sont du sexe féminin ou mas-

culin. S'ils sont de sexe opposé, les parents ne courent aucun risque.

c) LA PROPRIETE :

Le droit de propriété est né de l'adage : "la terre appartient au premier occupant", pratique fort ancienne que nos aïeux connaissaient déjà.

Chaque clan est propriétaire de telle ou telle étendue de terre, de telle ou telle étendue de forêt, savane ou plaine (li buku), de tel ou tel cours d'eau ou lac parce que la fée de la famille y demeure (tchi bila tchi n'kisi si) ou s'y était reposée au cours de son long voyage qui, selon la légende, a commencé vers le Sud du pays (ANGOLA) pour prendre fin vers le Nord (GABON)*.

Comment est-on arrivé à déterminer le lieu où demeure la fée du clan ou encore à savoir avec exactitude l'endroit où elle s'était reposée ainsi que les limites de la propriété de chaque famille ? La tradition orale, transmise de bouche à oreille, ne peut apporter une explication scientifique fondée sur des faits précis pour répondre à cette question.

Le droit de propriété entraîne avec lui d'autres droits qui sont : le droit de chasser, le droit de cultiver, le droit de cueillir et de construire sa case sur un terrain bien délimité, le droit de pêcher dans un lac ou dans un cours d'eau bien déterminé. Ce même droit de propriété comporte en outre des pouvoirs magiques qui sont attachés aux droits sus-mentionnés. En effet, tout chasseur, tout cultivateur, tout pêcheur n'appartenant pas à la famille est tenu de verser l'usufruit (m'paku ou sona) selon le cas, au grand oncle. L'usufruit peut être la tête

*Le sens d'orientation géographique : le Vili considère que l'Angola est le Nord et le Gabon le Sud. Le sens du courant des eaux de Kuango, le Congo, détermine cette orientation.

de l'animal abattu, un des poissons capturés, une calèbasse de vin de palme, une partie de la récolte, produits provenant du fonds. C'est en quelque sorte une espèce de fermage sans pour autant l'être car en réalité aucune contrainte physique n'existe. Refuser de satisfaire à cette obligation peut ou ne pas entraîner une peine. Cependant le contrevenant peut s'attendre à ce que la prochaine chasse, la prochaine récolte, la prochaine cueillette, la prochaine pêche ou la prochaine culture soit infructueuse. Il est même possible qu'un accident le guette en ces lieux: un animal le chargera ou il tombera du palmier.

f) L'HERITAGE : (li fua)

En matière d'héritage apparaissent des contradictions fondamentales. Seul le neveu hérite de l'oncle et non les enfants de ce dernier, qui ne peuvent attendre que les faveurs des neveux ou, à défaut de ceux-ci, des frères et soeurs du défunt.

D'autre part, le père hérite de son fils et il lui appartient seul de décider la part à donner à la famille maternelle. Un père qui désire laisser quelques biens à ses fils ou petits fils doit les leur donner de son vivant ou spécifier devant témoins que c'est à eux que ces biens doivent revenir. Malgré cette précaution, il arrive que cet acte soit contesté par les parents du père surtout s'il s'agit d'un bien important (buti, si tchiegni) et autres biens de valeur etc...

L'héritage des esclaves ne soulève pas de problèmes. Les esclaves obéissent aux descendants de la lignée de leur maître.

CHAPITRE II

CROYANCES ET RELIGIONS

"Dieu s'était-il trompé ?
Oui Dieu s'était trompé.
Dieu a-t-il pitié ?
Dieu n'a pas pitié
Mais cela ne concerne pas une
seule famille"
(N'Zambi u zimbué ?
N'Zambi u zimbu
N'Zambi tchiali pé ?
N'Zambi tchiali pa
Li beso veka ?
A A A !)

1.- LES CROYANCES :

Les grands problèmes de la pensée rationnelle amènent l'individu à se poser des questions sur l'origine du monde, de l'au-delà, sur les relations entre les vivants et les morts et l'explication de ces forces incontrôlées, en se refusant à admettre l'anéantissement total de l'être qui deviendrait un jour une masse inerte.

La mort apparaît, dans une certaine mesure, comme un soulagement pour celui qui a longtemps souffert. Cette façon de penser n'est pas partagée par tous. La mort est un changement de monde où il n'y a ni Paradis ni Enfer. Le mort gravite donc autour du monde matériel ainsi que vous le découvrirez dans les pages consacrées à l'Envoûtement, à la Protection et à la Guérison.

Le cri de la résignation est : "l'enfant du féticheur meurt avec son médicament" (muana n'ganga u n'kuenda i tchi longo tchi andi).

Pour le Vili, il y a dans l'homme un souffle et ce souffle invisible c'est ce qui est, à tort ou à raison, appelé revenant (n'kulu ou tchi niumba). Les théologiens occidentaux, plus tard, lui apprendront que c'est l'âme

(tchi lunzi). De là un dilemme va naître chez certains entre ce qui ira au ciel pour être jugé selon l'Évangile et ce qui restera sur terre pour servir d'appui à l'action maléfique du sorcier selon la tradition. Cette contradiction plongera le Vili dans la perplexité.

La séparation entre vivants et morts ne semble pas très marquée. En effet, vis-à-vis de l'époux survivant il y a des rites qui permettent de penser qu'il y a séparation. À l'égard des parents du disparu, la séparation n'existe pas. Voyons comment on procède à l'occasion d'un décès; On amène de bonne heure, avant le lever du jour donc, le veuf ou la veuve au bord d'une rivière pour un bain. Le frère ou la soeur consanguine du défunt lave qui sa belle-soeur, qui son beau-frère selon le cas. Puis il est procédé à un échange de pagne entre les deux personnes. Au moment de se rendre au cimetière, le cercueil levé, le veuf ou la veuve passe et repasse dessous et ce trois fois puis disparaît sans regarder derrière et n'accompagne pas le mort à sa dernière demeure. C'est ce que nous appellerons la séparation à l'égard du conjoint survivant.

Ces rites ont leur signification : ils permettent de supprimer toute malchance qui peut accompagner le veuf ou la veuve dans le cas d'une nouvelle union.

En ce qui concerne les enfants, on leur attache autour du bras un morceau de drap qui a servi à envelopper le mort et, au moment de partir pour le cimetière, ces morceaux de drap sont détachés et jetés à l'entrée du village.

À l'égard des parents, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas séparation : le mort gravite autour des parents. On l'invoque, on lui parle, on communique avec lui soit par le songe, soit par le médium. Cependant au moment de l'enterrement, les parents jettent sur le cercueil déjà

déposé au fond de la fosse un peu de terre. Ce signe n'a pas d'autres significations qu'un aurevoir.

L'individu trouve dans son milieu social lorsqu'il est en harmonie avec celui-ci, l'équilibre de son système nerveux, la satisfaction de ses besoins, le refuge contre la peur, la solitude et l'assouvissement de son désir de dominer ou sa passive acceptation de se voir dominé. Toute substance matérielle ou non lui est indispensable. Il éprouve non pas le besoin mais la nécessité impérieuse du contact et de l'appui des siens (n'zobo tchi mina m'ban-ga tchi vufu ma taku). Cette image de la vie renforce l'esprit de "communautarisme" inné. Il n'est donc pas possible de penser que cette forme de société soit opposée au parti unique, cette nouvelle démocratie que connaît l'Afrique et qui offense les traditions d'une certaine partie de l'Europe, laquelle voit en cela uniquement une restriction des libertés individuelles.

A la mort d'un parent le village peut être appelé à disparaître pour que le mort, s'il a été méchant de son vivant ne vienne hanter les vivants. Ce phénomène se retrouve quand l'esprit pernicieux du mort n'a pu être accepté par la communauté des morts du sorcier. Dans ce cas on va colmater les trous et fissures de la tombe ou tendre un piège fait de fétiches afin de l'empêcher de sortir et de venir nuire aux vivants.

Il arrive parfois que l'on incinère les restes mortels d'un parent reconnu invulnérable aux fétiches. Voilà comment l'on meurt deux fois !!!

A propos du village des morts (tchi bungu) du sorcier, il faut signaler qu'il est composé d'une part, de l'ensemble des personnes que le sorcier a tuées en sorcellerie et, d'autre part, des esprits (ba kulu) qu'il a hérités de son prédécesseur. Seuls les voyants et autres sorciers peuvent découvrir ce village. Le maître est sensé s'enrichir du

travail des (ba kulu). Selon la tradition, il naît parfois au (tchi bungu) des mouvements d'indiscipline ou d'insurrection dirigés contre le maître pour protester contre les mauvais traitements et sévices dont les esprits peuvent faire l'objet. Ainsi les voyants signalent avoir rencontré telle personne décédée et recommandent donc la prudence à tout promeneur solitaire de nuit, à tout individu à l'esprit "léger" et surtout aux enfants de n'être plus dans les rues le soir, dès la tombée de la nuit. Au (tchi bungu), les (ba kulu) d'un certain âge ont des servantes et s'il n'y en a pas, ils en réclament.

Tout rêve (n'dosi) trouve toujours une explication et est interprété comme étant un fait certain que vivra l'individu ou ses plus proches dans les jours à venir. Rêver que l'on évolue dans l'air ou que, poursuivi par un ennemi, l'on traverse à la nage sans trop d'efforts un cours d'eau claire et calme, est signe de survie ou de bonheur. En revanche, rêver qu'un bousier ou du charbon de bois a été jeté sur vous est un signe de malchance ou même de malheur. Les divagations nocturnes de l'esprit sont aussi admises lorsque le rêve est brouillé. Le rêve est aussi un moyen de communication avec l'ancêtre qui apparaît au dormeur.

Les femmes sont exclues de certaines cérémonies publiques et les hommes dorment en des lieux distincts pendant la période de menstruation (n'zo n'teko)* de leurs épouses qui, durant ce laps de temps, deviennent porte-malheur. Il est même interdit aux femmes qui viennent d'accoucher (li yali) de faire la cuisine de leur époux.

Il ne faut pas réveiller brutalement une femme encein-

* n'zo n'teko : C'est plus élégant que (m'buila). Retenez seulement que les deux mots sont synonymes.

te de peur d'avoir un enfant avec des déformations congénitales car, indique-t-on, c'est au cours du somme de la future mère que N'ZAMBI-M'PUNGU, le Dieu Tout-Puissant, accomplit son oeuvre de modelleur. Il serait vain de tenter tout rapprochement d'avec la création d'Eve que le Vili a connue à l'occasion de l'arrivée des premiers missionnaires catholiques. Cette même femme ne devra pas boire dans une bouteille sinon les narines de l'enfant seront très petites. Il lui sera aussi défendu, lorsqu'elle est assise, d'allonger les pieds : elle risque de connaître un siège décompleté - mode de pieds (n'sunda).

Faire manger des coquilles, genre de conque, ou des crabes à une femme en grossesse aura pour conséquence de faire baver abondamment le nouveau-né jusqu'à un âge avancé. En ce qui concerne l'enfant dont la mère aura mangé des oeufs ou des ananas, cette fois le nourrisson sera, dans le premier cas, privé de cheveux et, dans le deuxième cas, couvert d'une espèce de teigne.

Un père qui, au cours de la grossesse de son épouse ou après l'accouchement, aura des rapports sexuels avec d'autres femmes et ne se sera pas purifié ne doit pas toucher le bébé sinon celui-ci tombera malade. Cet interdit s'applique aussi à la mère qui, devant les difficultés qu'elle peut connaître au moment de l'accouchement, sera contrainte de dénoncer tous ses amants. C'est donc une barrière morale qui éloigne l'un et l'autre époux de toute tentation sexuelle, de toute infidélité. Sur un plan social, cela s'explique par la résistance des mères et la santé des enfants.

Avoir des fièvres vespérales successives (ma zuku) porte à penser qu'il y a autour de la case des mauvais esprits. L'on fera un petit feu (m'basu ba kulu) à l'endroit où l'on dépose les ordures ménagères et le malade vient se réchauffer tout en faisant des prières à l'endroit des an-

cêtres afin qu'ils s'éloignent.

Sentir des démangeaisons au milieu de la paume de la main gauche indique que l'on va recevoir un cadeau.

Se gratter la nuque signifie que l'on médite sur vous.

Le tic de l'oeil annonce toujours un malheur ; le côté droit fait penser à la famille paternelle et le côté gauche à la famille maternelle.

Il est interdit d'inhumer au delà de 11 heures. La légende soutient que l'esprit du mort risque d'être mal accueilli par les autres car il arrive juste au moment de manger.

Un faux pas, selon sa gravité, a une signification : bonne ou mauvaise route. On y ajoute aussi la première rencontre que l'on a en sortant de la maison. Si votre premier enfant est un garçon et que vous rencontriez une femme, cela veut dire que la personne que vous allez visiter est absente, par exemple.

Un bourdonnement dans l'oreille accompagné d'un petit sifflement fait croire à un appel du sorcier qui a l'intention de vous nuire. Il faut alors mordre l'auriculaire jusqu'à extinction du bruit.

Une forte pluie qui tomberait après la mort d'une personne exprime la force mystique de celle-ci.

Au cours d'une promenade, tout frisson qui dresse les cheveux indique la présence de mauvais esprits au lieu que l'on traverse.

Les objets que l'on dépose sur les tombes, en plus de ce qu'ils peuvent avoir comme signification, donnent une identification du mort : sexe et âge approximatif. Une houe fait penser à une femme en âge de travailler ; une hache révèle le passage de l'homme tandis que le jouet indique la tombe d'un enfant. D'aucuns diront que c'est pour aider le parent mort à continuer de vivre dans l'autre monde sans trop de peine. Cette hypothèse n'est pas partagée

par d'autres.

Ne répondre à tout appel la nuit qu'en battant des mains de peur d'accepter une invitation d'un diable (li n'tingu).

Ne pas admettre que le parent qui voyage balaie la cour le jour de son départ car il ne laisse que famine au village.

Certains cris d'animaux sont considérés comme annonces de malheur : oiseaux nocturnes (n'tchiesa, n'viya) ; le chacal autour du village ; le hibou.

L'enfant qui, à la naissance, porte autour du cou ou du corps son cordon ombilical fait l'objet des rites particuliers tout comme l'enfant dont les dents de lait ont pointé d'abord sur la mâchoire supérieure. Il s'agit, pour le premier, de (n'zinga) , pour le second, de (n'safu menu). Il y a aussi une autre catégorie de (n'safu) : cette fois ce sera (n'safu m'buila) , enfant dont le foetus s'était formé sans que la mère ait eu auparavant ses règles.

Il y a des rites en cas de sécheresse prolongée.

Nous nous sommes limités à quelques indications. Que le lecteur passionné veuille bien nous excuser.

2.- LES RELIGIONS :

Le Vili croit en l'existence de N'ZAMBI-M'PUNGU et redoute d'être seul devant lui. Le Dieu Tout-Puissant est un arbitre car l'essentiel de la vie est régi par des forces dont les unes sont les esprits et les autres les fétiches. Cependant il apparaît comme une tangente dans la morphologie cosmique. Il est trop éloigné pour entendre notre voix tant et si bien qu'il fait l'objet d'invocations assez vagues. Il est donc évident que sa présence ne sensibilise pas comme le fut Jésus, Dieu et Homme à la fois.

Comment se manifeste alors N'ZAMBI M'PUNGU ? Le Vili

a peur de certaines forces naturelles (foudre, tornade, pluie diluvienne, fée etc...). De la synthèse qu'il fait, il ressort qu'au-dessus de tout s'exerce une autre force qui contrôle toutes les autres. C'est donc N'ZAMBI-M'PUNGU. Ainsi des ravages sont considérés comme des châtiments de N'ZAMBI-M'PUNGU pour des péchés non encore expiés par les gens du village ce qui explique l'importance de la notion de péché.

La rencontre avec N'ZAMBI-M'PUNGU après la mort n'est pas retenue. A la suite d'un décès, les parents, dans leurs pleurs s'adressent uniquement aux ancêtres, les désignent nommément et les supplient pour qu'ils réservent bon accueil à leur petit fils, fils, neveu, frère.

Quels seraient alors les intermédiaires de N'ZAMBI-M'PUNGU ? Ce sont les ancêtres et l'oncle maternel. Voilà qui nous amène au culte des morts et de la personnalité.

Les ancêtres, c'est la référence immédiate et directe. Ils intègrent notre intimité psychique et s'identifient avec elle. Nous ne nous adressons pas dans nos prières, dans nos lamentations, à des inconnus mais à des esprits très sensibles à nos malheurs pour les avoir vécus eux-mêmes. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé de lever les bras au ciel et de crier : "Oh ! Ancêtres, venez à notre secours "... (Oh ! ba kulu tu zudianu). Ils sont toujours présents autour de nous et, le cas échéant, prêts à intervenir. C'est pour eux un devoir, une obligation dirons-nous.

Comment communiquer avec l'ancêtre ? La communication avec l'ancêtre peut se réaliser de diverses manières : par le rêve (n'dosi) où l'ancêtre vient parler au dormeur et lui prodiguer des conseils ou le mettre en garde contre ses relations ou son comportement ; par des médiums (ku tusi ba kulu).

Les offrandes aux esprits sont fréquentes : poulet

auquel on arrache la tête, vin de palme que l'on arrose sur les tombes etc...

Au bas de l'échelle c'est l'influent grand oncle maternel qui est là. Il sème la crainte dans les esprits des autres membres de la famille. Sa parole c'est la sagesse mais c'est aussi la grande peur.

A travers lui, on voit les ancêtres car il exerce tous les pouvoirs en leur nom.

La réincarnation est acceptée. Elle s'effectue, selon la tradition, sous diverses formes :

a) chez l'enfant : lorsque la famille (cellule réduite) a enregistré plusieurs décès, il est permis de faire au couteau un signe sur le doigt du bébé mort. Le prochain enfant qui naîtra de la même mère portera au même doigt le signe fait au décédé.

b) chez l'adulte : Selon la légende, il arrive parfois que certaines personnes disparaissent, après leur mort, de leur tombe en laissant celle-ci ouverte.

Pour le mauvais esprit, il n'y aura pas de réincarnation : il deviendra termitière, animal ou bois de chauffage.

c) chez le sorcier : Le sorcier, dans ses intentions de nuire, peut se métamorphoser en caïman ou en panthère afin de donner à la mort de sa victime un caractère naturel.

La terre Loango a enregistré le passage des sectes religieuses qui prétendaient toutes diminuer l'influence des sorciers et protéger ainsi les plus vulnérables de ceux-là. Ce furent tour à tour "N'GUIMA" et "MAYANDZI".

A l'arrivée des missionnaires catholiques, le sacrement dit Extrême Onction n'était pas apprécié. Les gens prétendaient que le prêtre, par ce sacrement, emportait l'esprit du malade qui était donc condamné à mourir dans les heures qui suivaient.

CHAPITRE III

FONDEMENT DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE

"Le partage s'était effectué au moment
où il fallait modeler"
(Kuna ba bumba, kua ba kaba bi kuku).

Nous allons aborder un chapitre qui, assurément, soulèvera des passions. Nous commencerons l'exposé par une pensée d'un écrivain :

"Quel effroi de ramper au fond
 / de sa mémoire
D'ensanglanter son coeur
 / aux dards qui l'ont blessé
De réapprendre un affront
 / que l'on crut effacé
Que le temps que le ciel a dit
 / de ne plus croire
Et qui siffle aux lieux mêmes
 / où la flèche a passé".

Les traditions orales souvent exprimées en légendes ne sont pas à la portée des non initiés.

Le fétichisme relève d'une longue expérience.

Voyons quelques exemples qui sont des faits connus dans certaines familles. Les noms sont des noms d'emprunt et les liens de parenté sont volontairement tus.

Exemple n°1 :

Personnages : M'PANGA : le malade

N'KOUKOUTOU : un parent

Depuis quelques temps, M'Panga est malade, bien malade. Il vomit : son estomac ne supporte rien.

Ulcère ou cirrhose, s'interroge le médecin. Celui-ci prescrit des pansements gastriques et demande au malade d'observer rigoureusement un régime alimentaire : pas de graisse, pas de piment, pas d'alcool.

Les fesses de M'Panga sont transformées en passoire, les veines affaiblies par les multiples injections, ration quotidienne. Malgré tout sa santé continue de décliner. M'Panga regarde mourir la nuit, arriver le matin. Il compte d'un crépuscule à l'autre les lattes du plafond de sa maison.

Trois semaines déjà écoulées, voilà l'addition des nuits de patience, des nuits au cours desquelles M'Panga a suivi le vol des oiseaux nocturnes, entendu le premier chant du coq.

Le médecin prescrit encore des somnifères, des examens de sang, d'urine, de selles.

Epouses et amis s'interrogent à leur tour : "Le destin a-t-il décidé ainsi"? L'inquiétude grandit à mesure que le temps passe. Le remède à leur affection est un appel au féticheur. Mais comment l'annoncer à M'Panga, lui à qui le nom de féticheur donne la nausée, lui qui écoute d'une oreille et laisse échapper de l'autre les histoires de sorcellerie et autres ? Dans leur coeur, une lutte s'engage : irriter M'Panga ou continuer de lui plaire. Ils finissent par opter pour le pire avec l'espoir d'être utiles à M'Panga. Ils soumettent leur dessein à ce dernier qui rétorque : "Que peut bien faire ce voleur, dit-il, ce parasite volontairement entretenu par vous et vos compères, ce diviseur de famille ? Au lieu de me conserver, votre féticheur m'achèvera content d'avoir encaissé une belle fortune et laissé dans la tristesse de braves gens qui ne souhaitent qu'une chose : me voir vivre. Je n'ai peur que de ce que je vois et je doute même de la bonté du Ciel. Sortez de votre rêve plein de désillusions".

Epouses et amis ne sont pour autant pas désarmés. Ils sollicitent le concours de TCHITEFA qui n'arrive pas à convaincre son frère.

Une semaine passe encore. Les notes d'apothicaire sont de plus en plus lourdes.

Devant l'insistance des épouses et des amis, M'Panga cède mais refuse toute prise en charge du féticheur. Il suggère à son tour une réunion de famille.

La réunion de famille a lieu un soir. M'Panga expose son cas, se plaint des dépenses déjà effectuées et, sans conviction aucune, se confie aux règles de la vie de famille qui donnent droit de vie ou de mort. Chaque parent prend alors la parole, se confesse.

Le tour de N'Koukoutou arrive. Le regard sévère, dansant et gesticulant, il déclare :

"M'Panga m'a abandonné depuis des années. Il a pour éternel prétexte la charge familiale dont il est le responsable. N'avait-il pas réalisé ce que coûterait un foyer avec deux épouses qui, de surcroît, lui donnent chacune un gosse par an ? Malgré mon opposition, M'Panga s'est entêté d'avoir, pour seconde épouse, une femme d'une famille que je n'estime pas du tout. Sa dame me manque de respect, attitude que M'Panga a, du reste, encouragé puisqu'il sait ce qui se passe. M'Panga ne cherche plus à savoir si je me porte bien ou pas. J'ai été plusieurs fois malade et personne n'a voulu savoir ce dont je souffrais. Bien au contraire, sa dame ne s'est pas gênée de venir faire du tapage sous ma fenêtre".

Un silence de mort dans la salle. M'Panga écoute son procès.

Enfin interviennent les amis de M'Panga qui sollicitent la clémence des uns et des autres parents.

M'Panga offre à ses parents deux dames-jeannes de vin rouge et une somme de dix mille francs.

On apporte une cuvette d'eau et tous les parents se lavent les mains. A la fin N'Koukoutou reprend la parole pour souligner : "J'allonge mon pied. Si les paroles que je venais de prononcer sont la cause de sa maladie, que tout s'arrête là. J'interdis à quiconque de franchir mon pied".

Cette nuit là M'Panga dort profondément et ne se réveilla le lendemain qu'après 10 heures. Il constata que son mal avait disparu. Il prit un bon déjeuner sans ressentir la moindre crampe d'estomac ou la moindre brûlure.

Jamais M'Panga n'avait cru qu'une parole prononcée par quelque parent eût autant d'effets sur la santé de quelqu'un.

M'Panga croit de nos jours à ces forces de la nature. Les noms de féticheur, de sorcier font désormais marque dans son coeur.

Exemple n° 2 :

Personnages : N'Sanda

Liyo

Liyo et N'Sanda sont tous deux employés de la Société X...

N'Sanda, nouveau cadre, est placé sous les ordres directs de Liyo qui totalise déjà plus de 20 années de services.

N'Sanda, un an après son engagement, formule une demande de reclassement. Liyo rejette la requête de N'Sanda et lui explique les dispositions de la convention en vigueur dans la Maison : il doit attendre encore une période d'un an. N'Sanda qui, visiblement ne manifeste aucun signe de mécontentement, accuse Liyo d'être un frein à sa promotion.

Liyo et N'Sanda, à la fin de la journée, se séparent comme d'habitude.

La nuit survient. C'est le moment propice à N'Sanda pour porter un coup dur à Liyo. Ce dernier voit, dans le songe, N'Sanda dans un avion au-dessus de lui. N'Sanda jette sur Liyo un bousier qui n'atteint pas l'ennemi.

Le jour apparaît : c'est l'heure d'aller au travail.

Liyo arrive le dernier et pose la question à N'Sanda sur ses pérégrinations nocturnes. N'Sanda se fâche et querrelle Liyo.

Les camarades de bureau sont appelés pour régler le problème. N'Sanda, acculé par les détails qu'apporte Liyo, explique qu'il ne voulait pas du mal à son doyen mais qu'il était simplement touché par le refus de Liyo qui n'a pas transmis sa demande de reclassement.

Plus tard, il reconnaîtra la force mystique de Liyo lorsqu'il parlera encore de cet événement à ses camarades.

Exemple n° 3 :

Lors de la seconde guerre mondiale il eut des recrutements assez importants des jeunes pour servir sous les drapeaux.

Le nombre de combattants escompté n'était pas atteint et nous allons le voir comment.

La plupart des jeunes Vili, reconnus physiquement valides la veille, devaient être déclarés inaptes le lendemain à l'examen médical de contrôle. Les uns portaient une grosse hernie, les autres, athlètes bien constitués, ne pesaient plus que 30 kg.

Sitôt la liberté retrouvée, ces jeunes perdirent leur hernie et les athlètes, le dimanche suivant, livrèrent leur match de foot-ball en s'imposant de tout leur poids normal.

Exemple n° 4 :

Personnages :

MANI : oncle maternel de Bilongo
père de N'Toko

TCHIVOULOU : mère de Bilongo

TONGO : fille de Bilongo

M'BAKOU : père de Bilongo

TCHIBOLI : oncle maternel de N'Toko

BILOSSI : féticheur

BOUVEKA : féticheur

OUKOUSSOUEMI : féticheur

Tongo venait de mourir des suites d'une diarrhée.

M'Bakou, son grand père, a une idée dans la tête : venger Tongo car Bilongo, sa fille, était à son troisième malheur. Tous les enfants sont morts de la même maladie. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute : il y a un sorcier qui a agi ainsi.

M'Bakou fait venir Bilossi pour avoir quelques lumières sur les causes de décès. Bilossi déclare, au cours de sa "consultation", que la famille maternelle n'ignore pas cela. Il s'agit d'une cabale montée contre Tchivoulou et tendant à anéantir totalement tous les enfants de Bilongo. Il faut prendre toutes les mesures pour empêcher cela. Tout d'abord il faut réunir la famille maternelle mais Mr M'Bakou ne l'entend pas ainsi. Il veut mettre un terme à cette triste affaire par la liquidation des auteurs par voie de fétiches. Bilossi sollicité accepte la proposition.

La convention conclue, le prix arrêté sous réserve qu'il y ait preuve. Bilossi passe à l'attaque.

Et des pieds et des mains, gesticulant, sifflotant, marmonnant, Bilossi déploie son paquet de fétiches. Il invoque les esprits pour l'aider, immole sur l'autel des fétiches un poulet et asperge de son sang les fétiches. Par ici une tête de serpent, par là des feuilles, des racines, des os, de l'huile de palme, des aiguilles, de la poudre à canon, le tout attaché dans du tissu indigo. Et voilà la

"dynamite" prête. Celle-ci est enterrée sur la tombe de Tongo.

Les jours se succèdent sans qu'un autre événement ne vienne troubler le cours normal des préoccupations du village.

De son côté, Mani parcourt, sans motif valable et ceci tous les jours, les 36 km qui le séparent de sa fille N'Toko. Personne ne saisit quelque chose de ces allées et venues. C'est une passion de Mani. Le secret ? On le saura plus tard. Cela dura deux semaines. Mani n'était plus qu'un possédé.

Un matin, Mani ne quitte plus son lit. C'est un "crabe auquel on venait d'arracher les pattes" comme le dit un vieil adage vili.

Au toucher, son corps n'est pas chaud mais il déclare avoir la fièvre et ajoute qu'il y a trois semaines de cela qu'il lutte.

Une nuit passe. Les événements se précipitent : Mani vient de perdre "une corde" avec laquelle il attache son pantalon. Est-ce une véritable corde ou une ceinture, se demande sa soeur. Dans les milieux indiqués, cette corde est bien connue. Ce n'est donc pas une ceinture.

On lui fait des bains de vapeur, on lui administre des laxatifs mais Mani perd ses forces.

Une réunion de famille est convoquée par sa soeur et il est décidé de faire appel aux féticheurs pour soigner Mani.

La première consultation est celle de Bouveka. Ce dernier annonce que Mani est au milieu des esprits qui n'entendent pas le lâcher. Les chances de le sauver sont minimes. Le dénouement n'est pas aussi facile pour ce cas. "Je ne veux pas vous diviser", ajoute Bouveka qui conseille de faire une seconde réunion de famille. Mystère !!! Que veut bien dire tout cela. Entre temps Bouveka se garde de

prodiguer des soins en soulignant qu'il doit avoir de part et d'autre une sincère confession.

L'on décide alors l'invocation des morts de la famille pour connaître ce qui pourrait se passer. La cérémonie a lieu un après-midi. Les esprits invoqués se présentent mais se contentent de déclarer, pour les uns, qu'ils n'ont rien à reprocher à Mani, pour les autres, qu'il y a lieu de demander à Mani de se confesser car il n'a pas respecté les ordres à lui donnés par sa défunte mère et il n'a pas répondu aux sollicitations des autres parents sur l'héritage.

De quel héritage s'agit-il ? Mani n'est pas prêt à avouer. Il demande qu'on le transporte à l'hôpital. Examens de toutes sortes, tout n'effaçait pas les inquiétudes que laissait son état de santé. Une semaine après, Mani avait perdu connaissance et s'éteignait sans avoir révélé l'objet de ses pérégrinations.

L'espace d'un mois a suffi pour que Bilossi gagne le pari mais tout ne s'arrête pas là. N'Toko tombe malade à son tour. Elle souffre d'une otite. Un médecin est appelé au chevet du lit de N'Toko. Un traitement a été prescrit et suivi.

Le lendemain, au petit jour, N'Toko devait rendre l'âme.

L'instant qui suit, son ventre s'enfle au point de faire croire qu'elle est en grossesse de plus de 8 mois.

Tchiboli porte des accusations sur la famille paternelle qu'il soupçonne d'avoir organisé cela pour faire de N'Toko une servante de Mani.

Les deux familles décident, avant l'enterrement, d'appeler un féticheur pour les départager. On organise un grand feu et le (li boka) se tient. Parents et amis assistent. Cette fois, c'est Oukoussouemi qui est à l'épreuve.

Le matin, Oukoussouemi fait des traits au kaolin

blanc, symbole de l'innocence, sur les bras des membres de la famille paternelle. Aussitôt fusent dans l'air des cris, des cris de joie et de gloire.

OUKOUSOUEMI déclare :

"Maman N'Toko est seule responsable de sa mort. Elle a avalé un fétiche appartenant à la famille paternelle. Ce fétiche l'a rendue très célèbre en matière de coupe et a fait d'elle la couturière inégalée.

Ce fétiche appelle la clientèle, la retient malgré le prix à payer mais il coûte cher à la famille du possesseur. Il faut toujours et toujours l'arroser de sang frais surtout du sang des enfants pour que tout aille bien.

Comment a-t-elle pu l'avoir ? Eh bien c'est par l'intermédiaire de son père qui, lui-même, le détenait de sa défunte mère. Cependant il était bien spécifié, à la mort de cette dernière, que le fétiche serait remis à la nièce de Mani afin qu'elle soit grande dame pour rapporter à la famille, or, argent, platine selon l'expression consacrée. La possession d'un tel fétiche assure donc à la famille une richesse.

Mani a payé de sa vie l'inobservation des ordres reçus. Vous comprendrez, vous parents paternels, le pourquoi des nombreux déplacements qu'effectuait Mani tous les jours. Mani allait réclamer la restitution du fétiche mais sa fille, devant une richesse alléchante, n'a pas obtempéré.

Il est aussi entendu que tous ceux qui ont trempé dans la mort d'une petite fille de la famille de Mani pour ce fétiche passeront.

L'état du ventre de N'Toko est la conséquence de l'absorption du fétiche. Elle a cru mieux faire en l'avalant pour ne plus le rendre à l'ayant-droit. Voilà resumées les circonstances de la mort de N'Toko.

Je crois avoir tout dit et s'il y a des points encore

obscur, je vous demanderai d'aller chercher un autre féticheur."

Pour réparer l'affront subi par la famille paternelle, Tchiboli et les siens devaient apporter du manioc, des nattes et des coqs à titre d'amende.

1.- LE FETICHISME ET LA SORCELLERIE :

Donner une définition du fétichisme et de la sorcellerie reviendrait à dissocier les deux sciences.

Si le fétichisme peut se définir comme étant l'art de prévenir et de guérir, la sorcellerie, en ce qui la concerne, paraît être a priori tournée vers le mal. La sorcellerie sera donc la source du mal. La sorcellerie sévit contre le négligent soit dans sa chair (maladie, accident, mort), soit dans ses oeuvres (malchance). S'agissant d'un enfant qui souffre, l'élément principal que l'on voudrait atteindre c'est le père qui n'a plus rempli quelques obligations.

Dans cette tentative de définition il manque d'autres éléments. En effet, on se sert bien des fétiches pour jeter un mauvais sort à quelqu'un sans pour autant s'entourer du concours de quelque sorcier. D'autre part, tout guérisseur au sens scientifique du mot n'est ni sorcier, ni féticheur. Cependant, le guérisseur, chez le Vili, n'est pas reconnu comme tel. C'est un féticheur.

Le féticheur, en général, voit les choses des sorciers, lutte contre les sorciers et guérit le malade suivant ses possibilités mystiques auxquelles s'ajoutent ses connaissances des plantes médicinales. Il y a des féticheurs des deux sexes. Une chose paraît souhaitable sinon souhaitée : le féticheur doit incarner les deux forces. Il est alors féticheur et sorcier.

Les sorciers agissent généralement la nuit. Mais dans leur volonté de nuire, ils peuvent opérer de jour.

On rencontre encore, ce qui peut paraître curieux, des sorciers qui n'ont pour rôle essentiel que la protection de la famille contre tout mal qui viendrait de l'extérieur (tanda n'ganda). Ainsi, il écarte tout danger et livre des combats nocturnes à ceux qui veulent nuire aux siens. Cela relève du mysticisme en somme.

Le sorcier représente l'image d'un tubercule de manioc qui naît, grossit et grandit avec sa racine interne (n'lesi u isa y iaka), dicton qui explique à suffisance qu'on naît sorcier ou pas. Est-il possible de rencontrer des enfants sorciers alors que les parents ne le sont pas? Le Vili répond par l'affirmative tout comme il dira de l'honnête homme qui donne naissance à un fils voleur, brigand et truand.

Selon la légende il est possible d'acquérir la sorcellerie mais une telle acquisition (m'pandu) ne peut permettre à l'intéressé toute participation à l'élimination de quelque parent. Vous trouverez dans ce groupe des gens qui ont des plaies incurables. Tout le secret est là. Pour assouvir leur faim de viande spirituelle, ils "lèchent" leur plaie et ne s'attaquent donc à personne en sorcellerie.

Toute augmentation du pouvoir de domination peut s'acquérir par transmission magique de père à fils ou d'oncle à neveu. Tout dépend de la pondération et de l'intelligence du fils ou du neveu. Là encore il y a des restrictions qui tiennent compte des règles de l'héritage du patrimoine familial.

Les sociétés secrètes aux buts variés sont souvent condamnées car elles sont source de désastres graves dans les familles des associés : les familles sont débitrices les unes envers les autres de viande spirituelle (m'pinga). Aussi conseille-t-on de ne pas se livrer à ce genre d'opérations, de ne pas procéder à des cessions même gratuites du capital de sorcellerie qu'il s'agisse des époux entre

eux ou des amis.

Comment se forme le (m'pinga) ? Souvenez-vous que "lorsque vous verrez de la sardine pourrir dans un panier qui n'est pas le vôtre, laissez-la pourrir" (sendzi i n'gana i mbola mu n'kuta, ku talanga). Une personne tue en sorcellerie quelque parent dans sa famille. Ce parent est divisé en autant de parts qu'il y a de parents compte tenu même des enfants conçus mais non encore nés. Peu importe qu'ils soient tous sorciers ou non. Le sorcier d'une autre famille qui verra la part réservée aux non sorciers sera tenté. Il négociera alors l'achat auprès des autres parents qui, eux, sont sorciers. Les conditions sont déterminées séance tenante : sexe, âge, rang social de la personne à livrer en contre-partie le moment venu. Il peut en résulter des tensions entre les contractants : celui qui hypothèque l'esprit de son parent peut, par la suite, refuser d'honorer l'engagement à l'échéance.

Celui qui recherche son bien-être social sans effort intellectuel le trouvera par son pouvoir mystique, qu'il s'agisse de faire fructifier un commerce, d'être bon conducteur de locomotive, bon chasseur ou bon pêcheur, de s'attirer toute l'estime et une confiance aveugle du patron. Un fait est certain, il bâtira son bonheur sur le sang de quelque parent. Toutefois il y a lieu de penser que cet état d'esprit tue assurément l'esprit d'entreprise sur le plan économique car amasser une petite fortune supérieure à la moyenne des autres, être plus habile que les camarades constituent des causes d'accusation. Ces faits se vérifient même dans le comportement actuel du Vili et placent ce dernier dans le "wait and see".

2.- CONNAISSANCE ET ACTION :

Connaître et agir sont du domaine des sorciers et des féticheurs.

La connaissance du passé, du présent et de l'avenir proche d'un individu ou de tout ce qui pourrait se passer dans le pays ne fait pas appel aux données des sens et du raisonnement. La prédication revient à ceux qui détiennent les possibilités mystiques.

Le sorcier développe ses actions maléfiques à partir de la connaissance qu'il a de l'articulation des forces auxquelles il s'attaque et, naturellement, des forces dont il dispose. Mais il arrive parfois que l'on rencontre des téméraires. Nous verrons plus loin leur cas (cf paragraphe sur la Guérison).

Devenir féticheur (ku biala bu n'ganga), un féticheur de grande renommée, suppose l'acquisition d'une certaine puissance au moyen de procédés magiques qui exigent, le plus souvent, la perte brutale d'un parent ou sa disparition physique. L'apprenti, le (n'sendzi-n'ganga) donc, est alors soumis à une période d'initiation au cours de laquelle il va acquérir la pratique et apprendre les rites, les simagrées, le langage et la pharmacopée. C'est toute une école.

La place sociale du féticheur dans le pays est grande : il vit à la cour du Roi, des chefs de canton, de terre comme un membre à part entière de la famille.

3.- ENVOUTEMENT :

"Dans un cimetière il ya beaucoup de tombes mais toutes les personnes ne sont pas mortes de la même maladie". (ma bumba sume sume ku bulongo, kadi mu tu i iandi nien-dolo).

La force hostile appartient à un monde invisible et ne révèle que la malignité de ses attaques. C'est un fétiche (n'kisi), un sorcier se métamorphosant généralement en un esprit (n'kulu) entré par ruse dans un être vivant ou se jetant sur lui avec une violence irrésistible. Une

fois en possession du corps de cet être, la mauvaise influence lui brise les os, suce son sang, ronge sa chair et le malade dépérit à mesure que ce travail de destruction progresse. La mort suit rapidement à moins que l'esprit malin ne puisse être expulsé avant d'avoir commis des ravages irréparables.

L'envoûtement (ku loka) organisé par une femme, selon la légende, réussit mieux car la femme sorcière, toujours plus passionnée que l'homme, pardonne difficilement.

Le procédé d'envoûtement par l'intermédiaire du fétiche matérialisé souvent par une statuette (n'kosi) est très répandu. L'opération est dangereuse en soi car l'intention manifeste de nuire doit avoir pour fondement un motif valable : viol, escroquerie, vol, offense, rapports sexuels sans paiement, par exemple. Le mal qui en résulte porte le nom de (n'loko) qui peut atteindre indifféremment tout membre de la famille, notamment l'élément le plus vulnérable et non pas forcément l'auteur de la faute. Il n'est pas superflu de rappeler que le dommage doit être certain pour que le fétiche agisse sinon le mal retombera sur la famille de celui qui aura sollicité l'intervention du fétiche. C'est ainsi qu'on affirme que le fétiche a des oreilles car au moment de réaliser l'opération on prête serment (ku nata n'naku) en proclamant tout haut et trois fois une formule, par exemple : "Si je suis parent à X... pour avoir couché avec moi sans un sou, cela ne fait rien. Mais si je suis une femme d'une autre famille, que justice soit faite". On frappe alors par terre le fétiche (ku banda mianda) trois fois ou encore on enfonce dans une racine qui fait partie du fétiche une pointe. Ce dernier procédé présente plus de danger que le reste car il faut veiller à ne pas casser la pointe sinon l'issue sera fatale pour la famille du voleur, de l'escroc, du moqueur. De nombreux décès peuvent en effet être enregistrés et tous

les décès seront causés par le même mal.

L'acte par lequel on efface le mal provenant d'un fétiche bien déterminé s'appelle (ku kula n'loko). Il faut extirper la pointe enfoncée dans la racine du fétiche. Tout cela se passe au cours d'une cérémonie. La pointe s'enlève sans intervention de quelque main.

Ajoutons qu'il y a des noms pour désigner chaque fétiche : (n'sasi), (n'goyo), (mangofo), (n'kosi), (m'bumba), (m'boye) etc... Quoique connu de tous les Congolais voire des Français et des missionnaires surtout, le fétiche (m'bumba) ne leur est cependant pas familier, du moins en ce qui concerne la gamme des services qu'il peut rendre. Vous avez commis un homicide, vous avez été appelé sous les drapeaux, (m'bumba) volera à votre secours. Il effacera toute peine présumée à votre encontre, rendra nul l'acte qui vous convie à servir sous les drapeaux ou fera disparaître le dossier.

On assiste parfois à une autre forme d'envoûtement qui consiste à battre le sexe avec des feuilles de manioc et autres plantes. Cette fois, il s'agit de (bi m'bangu). L'acte est strictement réservé aux femmes. Selon la tradition, la personne qui sera atteinte peut devenir voleuse, folle ou malchanceuse.

Nous avons indiqué dans les précédentes pages que camarades, voisins ou toute autre personne n'appartenant pas à la famille maternelle ne pouvait se permettre d'ensorceller une tierce personne. C'est une règle générale. Elle subit parfois des dérogations de la part des esprits belliqueux. Un père peut être cause de la maladie de son fils ou de sa fille tandis qu'un voisin vous sera nuisible parce que vous êtes plus intelligent ou plus chanceux que lui.

La notion de transfert de la maladie existe : frottez deux noix de palme l'une contre l'autre lorsque vous souffrez des oreillons et abandonnez les dans la rue : le pas-

sant malheureux emporte le mal avec lui. Pendant que vous le faites, proclamez tout haut: "je souffre des oreillons, je souffre des oreillons, je souffre des oreillons".

4.- PROTECTION ET GUERISON :

L'exorcisme ou magie, les purifications destinées à apaiser les esprits ou à combattre les fétiches responsables de nombreux maux accompagnent la médecine même moderne car "qui veut arrêter la pluie, prépare ses jambes" (ku kanda m'vula, ku fubila n'tinu). Il n'y a pas que des soins à faire mais il faut encore se protéger et barrer ainsi la voie à toute autre intervention des sorciers.

La magie du féticheur est à la fois préventive et curative.

A.- PROTECTION : (ku kanga nitu)

La prophylaxie ancestrale n'est pas cette lutte contre les vecteurs de maladies mais une guerre sans merci contre le sorcier et ce à tous les niveaux. Cependant il faut admettre que le Vili connaissait déjà la notion d'épidémie (tchi vungu) sauf les moyens d'éradication. L'on se contentait, dans les cas d'épidémie, d'attacher autour du bras gauche un fétiche protecteur (n'sunga tona) qui devait apporter l'immunité. Après l'épidémie, les cas persistants ou ayant engendré des complications sont nécessairement mis au compte du sorcier.

Pour empêcher l'intervention des forces adverses, oeuvre des sorciers, il faut se prémunir de quelque "protection".

Qui ne se souviendra pas de cet anneau de cuivre porté autour du poignet, du petit sachet en tissu indigo attaché autour des reins ou porté comme une gibecière ?

Quel corps même apparemment bien portant n'a pas été tatoué pour recevoir quelque poudre, composé fait de feuilles, de racines, de têtes de serpents les plus vénimeux ou

d'os de singe ?

Qui n'a pas connu le (m'bandu), ce fétiche que l'on enterre au milieu de la cour et qui, la nuit venue, se transforme en un serpent redoutable et très vénimeux pour la garde du village contre les sorciers ?

Qui oubliera le maquillage au kaolin blanc et rouge ou ce morceau de tissu noir ou rouge dans lequel on aura soigneusement enveloppé des fétiches et qu'accompagne une plume de perroquet, le tout accroché au-dessus de la porte pour empêcher l'accès à tout mauvais esprit ?

Quelle mère n'a pas porté dans ses cheveux une perle rouge pour empêcher la chute des cheveux après l'accouchement ?

Qui n'a pas entendu parler du fétiche que l'on fait avaler aux gens pour devenir redoutable ou être invisible devant toute menace du sorcier ou encore pour s'envoler lorsque survient un accident ?

Qui ne s'est pas fait dire qu'il existe un fétiche qui fait exploser les verres ou renverser les assiettes au contact d'une main qui le porte lorsque ces verres et assiettes contiennent du poison naturel ou surnaturel ?

La première protection nous vient de nos morts, toujours présents autour de nous et veillant jour et nuit.

Malgré tout cet arsenal de protection, on a parlé, on parle et peut-être on parlera encore des sorciers. Oh ! La punaise ...

B.- GUERISON : (m'buka)

Guérir un malade c'est détruire la force qui joue contre lui. L'art de guérir est formé d'un complexe de croyances et de pratiques qui permettent aux seuls initiés d'utiliser des forces "irrationnelles" et de les soumettre au pouvoir d'action du féticheur. Vous comprendrez aisément pourquoi il est donc souhaité d'être à la fois sorcier et féticheur. Et voilà pourquoi encore, ajouterons

nous que l'un n'écrase pas l'autre.

L'étiologie et le diagnostic sont symptomatiques : maux de ventre, de tête, de reins etc... ce qui naturellement entraîne une série de traitements symptomatiques.

La médecine traditionnelle s'accompagne toujours de plantes bien connues du féticheur qui les utilise fraîches ou séchées, en décoction, en lotion, en poudre, en instillations, en bains de vapeur ou en friction suivant le cas. Dans certains cas bénins, le féticheur demandera au malade de se les procurer et de suivre le mode d'emploi.

Les offrandes aux esprits ne sont pas aussi exclues.

Il arrive parfois que le sorcier, auteur du mal, une fois reconnu, aide le guérisseur dans la recherche d'un traitement le mieux approprié.

Le sorcier ou le féticheur malade ne peut se soigner lui-même : tout traitement qu'il aura préparé lui-même sera inopérant. Et pourtant "l'eau puisée par soi-même ne contient pas de saleté" (masi ma ku itekila ma kala m'punzu ku vé). En revanche "le meilleur batteur de tam-tam n'est jamais enterré au beau son de tam-tam" (n'sitchi n'goma u tu siamina mu n'dungu m'boti ku vé). Cela tient assurément aux moyens de la médecine "psychanalytique".

Enfin celui qui soigne doit accomplir deux devoirs : découvrir la cause de l'indisposition du malade puis attaquer l'esprit malfaisant, l'expulser du corps du malade ou le détruire (ku kanga n'kulu). Il doit en outre être capable de réciter des incantations, des formules magiques et de fabriquer des amulettes. Enfin il doit combattre les troubles que la présence de l'être étranger a causés.

1.- RECHERCHE DE LA CAUSE DE L'INDISPOSITION :

La recherche de la cause du mal, stade préliminaire des soins, se manifeste à l'occasion des cérémonies fétichistes ou sur simple consultation (ku tesi). On distingue alors, suivant l'importance du cas : le (manga) que nous

verrons plus loin, le (li boka), le (ku tesi), le (ku tussi ba kulu) ou médium improprement classé ici comme nous le verrons tout à l'heure.

a) (Li boka) :

Le (li boka), à ne pas confondre avec la plante du même nom, est un grand feu de camp dont le principal acteur est le féticheur.

Toute la nuit on bat le tam-tam, on chante et le maître sorcier exhibe. Il se maquillera au préalable le visage de kaolin blanc et rouge et portera sur sa tête une espèce de tiare faite de plumes d'oiseaux. Cette tiare peut atteindre 60 à 70 cm de haut.

Au son du tam-tam, notre féticheur danse puis entre en transe (ku somuka) et, torse nu, s'enfonce sans crainte au milieu du grand brasier tenant dans une main une mèche et dans l'autre une lampe de résine allumée. Spectacle étrange ! Rien ne brûle sur lui et sa lampe de résine se consume normalement.

Lorsqu'il en sortira après des heures durant, il battra la plaine ou la forêt autour de la case du malade à la recherche de l'esprit de ce dernier.

Toute la nuit c'est le même film avec des démonstrations de sa puissance : il plantera un bananier qui poussera à vue d'œil et bientôt portera des fruits. Ceux-ci mûriront et seront distribués à l'assistance qui les mangera. A ce niveau nous pensons qu'on est loin de la prestidigitation.

Il est demandé à ceux qui assistent de ne pas dormir puisque toute substitution d'esprit est possible pendant ce temps-là. Le féticheur donnera au malade l'esprit du dormeur qui ne fera plus long feu.

Quand le féticheur aura senti que les forces dont il dispose sont inférieures à celles des mauvais esprits qui habitent son client, il s'entourera de beaucoup de pruden-

ce afin de ne pas risquer de payer de sa propre vie. Il acceptera volontiers le concours d'un autre féticheur qui n'est pas tenu de suivre sa voie (m'pandu m'pandu imueka, milongo iviakana). Chaque féticheur a sa façon d'opérer en de telles circonstances.

C'est au cours de la cérémonie à laquelle nous venons tous d'assister qu'intervient parfois l'invocation, pouvoir mystique qui consiste à faire réapparaître le parent sacrifié lors de l'acquisition du pouvoir. La mère ou la soeur disparue se présente à l'assistance. Elle revêtira l'habillement qu'elle porta le dernier jour de son existence parmi les vivants. Elle dansera à son tour et communiquera avec le féticheur. Il n'est ni interdit de la toucher ni de la recevoir sur ses jambes. Quand à l'horizon poindra l'aube, la regrettée disparaîtra à nouveau comme une fumée pour rejoindre son monde. Il ne s'agit pas d'hallucinations mais des faits que certaines personnes ont vécus.

Des échecs successifs dans cette forme de la recherche de la cause de l'indisposition ne jetteront pas tout de suite dans la consternation totale la famille du patient même convaincue de l'issue fatale. Les parents tenteront encore de le sauver en allant chercher ailleurs d'autres féticheurs (muana n'ganga u kuenda i tchi longo tchiandi).

b) (Ku tesi ou Ku bula li suku) :

Le (ku tesi ou ku bula li suku) est une consultation qui peut être exécutée par un para-médical connu sous le vocable de (tchi tata n'gangu), "le menteur", qui, en principe, ne soigne pas mais vous oriente dans les voies et moyens pour obtenir la guérison : réunion de famille, annonce à faire à tout le village, dons à faire aux parents, genre de fétiche à utiliser etc...

L'explication à donner au nom de notre féticheur

tient le plus souvent à la manière dont celui-ci se tire d'affaire dans les explications qu'il peut fournir sur la cause de l'indisposition.

Les techniques utilisées par le féticheur dans la recherche de la cause de l'indisposition sont diverses :

- l'emploi du miroir ;
- l'emploi de la cuvette blanche qui n'a jamais servie. On y verse l'eau et vous avez, semble-t-il, la photographie du coupable. Ce procédé permet d'appliquer la loi du talion qui stipule : "oeil pour oeil, dent pour dent".
- l'emploi de quelque instrument de musique (tchi kunda)
- le concours d'un crapaud séché.

Mouillé d'eau, il répond aux questions posées. Le croassement est une réponse affirmative tandis que le silence indique la négation.

- l'emploi de la statuette.

Le moment propice aux consultations dépend des féticheurs ; les uns opèrent toute la journée tandis que les autres ne peuvent être consultés de nuit.

c) (Ku tusi ba kulu) :

Le (ku tusi ba kulu) ou médium est l'invocation des morts de la famille en général et des plus influents en particulier. C'est un rite où la participation de la femme est prépondérante.

La cérémonie se déroule de la manière suivante : sur une natte spéciale (n'kuala) s'installe une femme que l'on maquille. Peu importe qu'elle soit initiée ou pas. Après les préparatifs, on bat le tam-tam et on chante. La maîtresse-féticheuse qui suit le déroulement des opérations asperge à l'aide d'un rameau la tête de la femme maquillée. C'est alors que celle-ci entre en transe (ku tutuka) et, au cours de l'incantation, elle subit l'influence des es-

prits qui vont faire corps avec elle pour s'annoncer tour à tour. Les esprits répondront aux questions posées et exprimeront leurs souhaits et leur mécontentement. Ils reconnaîtront ou pas leur participation dans la maladie. A titre de remerciements, on versera du vin de palme et on battra des mains en signe de respect pour eux.

La Fin de la cérémonie intervient en faisant toucher à la femme le toit en paille de quelque case. Fait curieux, elle ne saura rien de tout ce qu'elle a fait et dit.

En marge de tout cela, disons que le sorcier qui tombe malade de par sa faute ne sera soigné ni guéri que lorsqu'il aura avoué au féticheur ses pérégrinations nocturnes ou diurnes qui consistent à affronter d'autres sorciers plus puissants ou à se heurter à des protections particulièrement efficaces (n'toto n'ti u m'bela n'songo munu, na veka u itombili). L'aveu doit être sincère et doit demeurer secret entre le malade et le féticheur.

Donnons une classification du féticheur suivant les domaines d'intervention : (n'ganga li boka), (n'ganga li suku), (n'ganga m'butchi). La ligne de démarcation n'est pas étanche ; tout dépend des possibilités mystiques de chacun d'eux.

La spécialisation existe à l'intérieur de (n'ganga m'butchi), le médecin traitant, mais elle n'est pas poussée. On rencontre quand même le spécialiste des traumatismes (n'ganga tchi namika) ; le soigneur des céphalées (n'ganga n'kuanga n'tu) ; l'ophtalmologue (n'ganga tchi balu) et autres ...

2.- REUNION DE FAMILLE :

Elle n'est pas automatique. Elle a lieu sur la demande du père dont la fille ou le fils est malade (moni muana ke tata)*, sur la demande du mari qui a l'épouse souff-

* moni muana ke tata : la vie de l'enfant est chez son père.

frante (ma lu ma na fa tchi ka n'kanu)*, sur convocation d'un fils pour ses père et mère (susu ku i butila n'nuni, mu tu lumoni ku i butila n'kasi) ou du malade lui-même lorsque ses responsabilités sociales le portent parmi les personnes capables de plaider son propre sort. Peu importe la gravité du mal apparent car certains signes de fatigue, d'amaigrissement ou d'insomnie continue peuvent être des signes précurseurs d'un mal à l'état latent.

La réunion de famille se tient généralement au domicile du malade mais certaines raisons peuvent la fixer au domicile du grand oncle de famille. Avant qu'elle ait lieu il faut verser une certaine somme (sangu ku bela) au grand oncle.

Le patient ou son représentant expose alors les manifestations du mal et sollicite le pardon si cela est jugé nécessaire.

Tout se passe en proverbes le plus souvent, parfois au son du tam-tam selon le cas. Cela suppose une initiation auprès des vieux pour être en mesure de saisir la portée de chaque mot, de chaque chanson et du son émis par le tam-tam. Le rythme du tam-tam est aussi significatif.

Il arrive que les plus courageux parmi les parents disent les griefs qu'ils ont contre le malade ou contre le beau-père et exigent que leur soit versé du vin ou remis des habits, un fusil de chasse etc...

L'eau qui aura servi à laver leurs mains pour se purifier sera utilisée pour asperger le malade.

Le vin de palme sera bu et les membres de la famille prononceront des paroles bienveillantes à l'endroit du malade comme pour calmer les mauvais esprits afin que le malade recouvre sa santé.

Au cours de la cérémonie, le grand oncle prononcera quelques mots après avoir au préalable allongé son pied : "Je retire tout le mauvais sort que j'ai jeté dans le pas-

sé sur mon parent. En allongeant mon pied, je demande à tout autre sorcier de se retirer". C'est un symbole : le pied constitue une barrière infranchissable.

Les résultats peuvent être enregistrés dans les heures qui suivent si la confession a été bien faite (m'bembo selela) : celui qui avait l'insomnie dormira ; celui qui ne mangeait plus demandera qu'on lui apporte la nourriture, par exemple.

En cas de désaccord entre les parents en présence - famille paternelle et famille maternelle - le litige est porté à la connaissance du chef de village qui tâchera de trouver le terrain d'entente faute de quoi le différend sera soumis au chef de canton ou aboutira à la cour du Roi, dernier recours.

3) ANNONCE A FAIRE A TOUT LE VILLAGE : (ku ta muanza ou
ku ta tchi bila)

L'annonce à faire à tout le village du malade se fait soit le matin avant que tous les habitants vaquent à leurs occupations, soit le soir après le travail. C'est un discours par lequel on interrompt tout ensorcellement et on menace ceux qui, autres que les parents, tentent d'envoûter une personne. Signalons qu'il n'est pas prononcé de nom de quelque sorcier.

4) THERAPEUTIQUE : (n'longo)

Les animaux possèdent un instinct qui les pousse à rechercher les remèdes capables d'aider à la guérison : le chien malade mâche du chiendent ; la poule se débarrasse des poux de son plumage en prenant des bains de poussière ; l'animal blessé lèche ses plaies.

L'art médical de l'homme dérive de cet instinct primitif qu'ont les bêtes pour aider la nature. Ainsi servent de thérapeutique : des plantes, des herbes, des minéraux

et des animaux.

L'exposé de la pharmacopée utilisée est difficile à obtenir auprès des connaisseurs qui en font des secrets de famille. L'exposé qui suit emprunte une classification de plantes qui sera critiquée car elle n'est pas celle d'un botaniste. Certains noms sont en vili. La liste est donc indicative. Nous remercions d'avance tous ceux qui voudront bien la compléter, l'enrichir.

a) PLANTES :

Acides : le citron contre les maux de gorge.

l'oseille contre la varicelle. Faire des bains.

le quinquelibra en infusions traite la fièvre jaune, les maux de foie et la blennorragie.

le (li boka) contre les coliques et la dysenterie
Cette plante prive le sommeil et rend viril.

le (ma bumbulu) contre les maux de ventre. A prendre en poudre ou en infusions.

Excitants : la racine de la douce-amère

la noix de kola

les racines de (m'bamba)

le (liboka) voir en haut.

Bambous : le (n'kuisa) contre la toux, les plaies purulentes, les rhumatismes.

Champignons : le champignon que portent les tiges de manioc calme les crises d'épilepsie

Colorants : les écorces de (tchi m'banzi) : contre la dysenterie, les hémorroïdes. Elles servent aussi à teindre les filets de pêche pour les rendre plus résistants.

le (m'pula) est un coagulant et antiseptique.

le padouk frotté contre une pierre avec du sable fin et de l'eau donne un produit qui détruit la gale. Ce même produit teint les nattes et fait brunir.

le frangipanier est un coagulant et un antiseptique souvent utilisé pour soigner les blessures.

Farineux : les gousses de haricot sont un cicatrisant du cordon ombilical.

les feuilles de haricot contre le ténia en bains de siège.

les feuilles de manioc contre la varicelle.

les cossettes de manioc entrent dans la composition du produit à prendre en cas de fractures.

les feuilles de vouandzou ou pistaches de terre contre le ténia en bains de siège.

la patate du parasolier contre la blennorragie.

la noisette (li ton-di) contre la carie dentaire.

Lianes : les feuilles de la menthe sauvage contre la migraine, le rhume. La menthe domestique est une plante aromatique.

les écorces de (n'nuka) contre les hémorroïdes.

le (tchi sakata) contre la syphilis et ses effets au niveau du nez.

Oléagineux : les feuilles de l'arachide contre le ténia en bains de siège.

l'huile d'arachide est un excipient médicamenteux.

le vin de palme est un excipient médicamenteux.

la pulpe séchée des noix de palme, traitement contre l'otite ; la pulpe fraîche entre dans la composition du produit contre le ténia.

l'huile de palmistes contre la gale. Excipient médicamenteux aussi.

les racines du cocotier contre la dysenterie.

les feuilles du pistachier contre la toux.

Poison : le (n'kasa), violent purgatif utilisé comme ordalie, a la propriété de chasser le sorcier.

les écorces de (bi lolo) mélangées à l'huile de palmistes tuent les poux.

les bourgeons de (bi lolo) soignent les coliques et ballonnements de ventre.

le fruit de (li bolianga) frotté sur un bibon empêche la formation de pus et détruit le bibon.

Autres plantes :

les feuilles du corossolier contre la toux

les feuilles et les écorces du manguiier contre les hémorroïdes. A utiliser aussi en bains intimes.

les feuilles du bois de fer contre les rhumatismes.

les feuilles de (li fuku li buisi kuila buisi kutchia) combattent les dermatoses. Servent aussi à dépeupler les rivières.

les racines du papayer contre la dysenterie. Les feuilles de la même plante mélangées aux cendres servent de savon.

le poivre, le gingembre donnent une boisson qui soigne la toux, l'angine.

b) Animaux :

Le cafard soigne les otites.

La graisse de boa contre les plaies.

La chair de crapaud ou de caïman contre la grosse rate.

Les cornes servent de ventouses, de sangsues.

Le nid de la guêpe maçonne contre la varicelle.

c) Minerais :

Le sel est un excipient médicamenteux

Le cuivre soigne les plaies.

5.- LES SIMAGREES :

Attirer une bénédiction du Ciel pour une entreprise

quelconque surtout à but lucratif ou alors pour le bien-être d'une personne suppose l'acquisition d'une force psychique de la part de celui qui la sollicite. C'est en somme un souffle invisible, plein de puissance qui descend sur vous et qui aura autant d'effets bénéfiques que le pouvoir d'invocation est très grand de la part de celui qui le demande. Ce souffle se transmet au moyen des signes. C'est ainsi qu'avant d'effectuer un long voyage, nos grands parents faisaient passer trois fois entre leurs jambes le fils ou le neveu, frottaient leur front contre celui de ce dernier. Ils remettaient aussi au voyageur un morceau de jonc (n'kuisa) ou une paille du toit de la case (lu kunza) au cours d'une brève cérémonie qui se déroulait de la manière suivante :

L'oncle ou le père passait sous les aisselles un morceau de jonc ou de paille, le frottait sur ses pieds et le tendait ensuite au neveu ou au fils, les deux mains réunies. Le neveu ou le fils à son tour tendait les deux mains, les posait sur le morceau de jonc ou de paille comme pour le couvrir à la manière d'un prêtre au moment de la consécration puis, au moment de porter le morceau de jonc ou de paille sur la poitrine, l'oncle ou le père soufflait dessus, symbole de la transmission de la chance, du bonheur autant que pouvait durer le voyage.

Ne nous est-il pas arrivé de constater que telle personne qui se proposait de rencontrer telle autre avec fracas se dégonfle ou s'apprête à ramper devant son ennemi juré ? Ce don de dompter les individus n'est pas à la portée de n'importe qui (ma kana ma kana m'pungu, tchi lumbu ua ka n'diengana i m'pungu ku sula ma tekatanga).

Si le prêtre captive son assistance et la domine au moyen des invocations qui s'accompagnent de gestes, chacun exécuté à un moment bien précis, il en va de même du féticheur qui correspond avec les forces mystiques au moyen

d'une part, d'un langage particulier qui ne doit, en aucun cas, être communiqué aux non initiés et, d'autre part, par des signes qui constituent la psychothérapie tandis que les remèdes servent au traitement du corps. C'est de la médecine psychosomatique.

Le féticheur agit par des tours de mains, de pieds et des gestes de la tête au moment de la recherche de la cause de l'indisposition, au moment où il faut préparer des fétiches pour la protection ou pour la guérison. L'effet psychologique produit est très grand tout comme celui que laisse la présence d'une blouse blanche de médecin.

6.- LES INTERDITS : (bi na, n'kandu, n'sanga)

L'on distingue, en ce qui concerne les interdits, ceux se rapportant aux croyances, ceux qui résultent d'un traitement et ceux qui sont conditionnés non seulement par un réflexe mais aussi par un commandement de quelque vieux parent.

Les premiers (bi na) nous les avons étudiés aux paragraphes sur le totem et les croyances. Il s'avère superflu d'y revenir. Ajoutons seulement que le Roi et tous les MOE ne doivent pas manger le porc qui est un animal sale. L'explication partielle paraît être celle invoquée par MAHOMET: mesures d'hygiène.

En ce qui concerne ceux qui proviennent d'un traitement (bi na), nous pouvons dire que tout comme en médecine moderne - puisque le médecin descend du féticheur - il y a des règles à observer au cours du traitement et après la guérison. Certaines de ces règles se rapportent à des aliments tandis que d'autres ne relèvent que des tabous engendrés par la peur de la rechute puisque le fétiche qui a servi à soigner le malade les a dictées et les a rendues obligatoires. Ainsi il vous sera demandé, par exemple :

- de ne pas manger un plat épicé lorsque vous souf-

frez de blennorragie, du riz ou des arachides grillées en cas de toux ;

- de ne pas partager un plat de silures ou tout autre poisson de la même famille avec une tierce personne quand vous êtes atteint de rhumatismes ;

- de ne pas manger de l'oseille dans la case si le fétiche protecteur contient un serpent qui ne tolère pas ce légume ;

- de ne pas goûter un plat de soles lorsque vous avez été traité au fétiche (m'bumba) ;

- de prélever du bois lorsqu'aucune marmite n'est posée sur le foyer ou de changer la position du bois.

Quant aux interdits conditionnés par un réflexe ou par un commandement, cela fait appel aux us et coutumes. Chaque individu manifeste un dégoût violent devant certains aliments. Il ne faut donc pas s'en étonner car tout milieu obéit à des us et coutumes qui peuvent paraître arbitraires, stupides, barbares voire irrationnels. Il arrive que dans le même milieu ce qu'aimerait manger telle personne, telle autre le détestera et se sentira très malade lorsque l'on commettra l'erreur de lui révéler qu'il en a mangé. Force nous est de constater que parfois la réaction n'est pas négative ni violente ; chacun se contentant d'apprécier le plat.

L'interdit universellement répandu paraît être la chair humaine. Celle-ci est-elle aussi nocive ou désagréable que nous le pensons ? Cette question trouvera une réponse auprès des cannibales ou du sorcier qui, selon la légende, s'en régale dans son monde mystérieux.

La répulsion que nous en ressentons serait, nous semble-t-il, un réflexe conditionné dont la source nous échappe. Un parent serait-il tombé malade ou mort après avoir mangé tel ou tel aliment ? S'agirait-il alors d'une parole inviolable (n'kandu ou n'sanga) prononcée par un parent ?

Ce ne sont là que des hypothèses. Il ya lieu de penser aussi à des raisons d'ordre géographique ou économique : la proximité de la mer, par exemple, fait oublier la recherche de légumes variés ou autres aliments d'appoint.

oOo

n'kandu : genre de testament dicté par un parent de son vivant et interdisant à tout membre de la famille de faire telle ou telle chose qui irait contre la dernière volonté. On a assisté ainsi à des autopsies parce qu'elles avaient été demandées par l'intéressé avant sa mort puisqu'il a été accusé de sorcier. Il paraîtrait que la sorcellerie se présente sous la forme d'un être ayant ce qu'un être humain peut avoir.

n'sanga : cette fois il s'agit d'une parole prononcée par une personne vivante et qui continue de vivre contre d'autres personnes qui lui auraient fait du mal ou causé du tort. Par exemple, elle jure ne plus manger la nourriture que préparera une soeur ou une mâtate jusqu'à ce que l'équivoque qui les divise soit levée.

CHAPITRE IV

"L'homme est un être responsable"
(n'samu u tu buila n'ti ku vé)

RESPONSABILITE

"Comme les narines sont tournées vers le sol, on est tous appelé à mourir" disent les Vilis (bo minu ilu i tala fa n'toto bo, beso boso koko tu kuenda). Paroles très imagées mais combien évidentes.

Il n'est pas superflu de rappeler que l'intervention des forces adverses est l'oeuvre des sorciers qui doivent être recherchés pour être neutralisés ou étant reconnus comme tels, il faut les empêcher de recommencer leurs actions maléfiques. Mais à côté de cela, le Vili accepte parfois la notion de la mort naturelle ; tout dépend de la manifestation du mal.

Dans le cas d'une mort surnaturelle, comment faut-il déterminer la responsabilité ? L'inculpation commence par la recherche de la cause de la maladie ou de l'accident ayant entraîné la mort.

Avant d'atteindre ce stade, il est demandé à l'époux ou au père qui vient de perdre sa femme ou son enfant de verser une certaine somme d'argent (sangu lu fua) aux beaux-parents en plus de (sangu ku bela) (cf paragraphe sur la réunion de famille).

Cette fois la recherche de la cause de la maladie ou de la mort prend le nom de (manga).

Le (manga) doit être décidé d'un commun accord entre les parents paternels et maternels qu'assiste souvent un représentant spécial du chef de village, de terre ou de canton.

Il faut sortir du village, de la terre où le cas s'est produit pour aller vers d'autres villages, d'autres terres

à la recherche de "l'infaillible" féticheur. Ce dernier, en effet, sera soumis à une dure épreuve en raison de la gravité du cas et de la responsabilité à faire peser sur certaines personnes. Il devra, pour convaincre ses interlocuteurs, révéler les derniers rêves ou événements que le défunt a enregistrés avant et pendant la durée de la maladie et déterminer si possible leurs relations avec la ou les causes de la maladie ou de l'accident.

A ce stade, le féticheur devra départager les parties en présence : parents maternels et paternels, camarades et voisins ; ces derniers étant indirectement représentés par l'envoyé spécial du Chef. Pour ce faire, il pénétrera chaque lignée jusqu'à dépeindre l'auteur en indiquant le lien que celui-ci a avec le ou la regrettée.

Il fera peser maintenant sur le coupable le préjudice causé. On dit alors qu'il porte le (m'bundu) sur telle ou telle personne.

Comme toujours des contestations surgissent. On peut alors décider soit de multiplier les "consultations", soit de passer aux ordalies. La concordance des faits finira par acculer le contestataire.

L'ordalie (bi sié-bi sié) est une épreuve qui consiste à faire avaler à l'inculpé une dose de poison, notamment le (n'kassa), produit bien connu de tous ceux qui ont fait l'Afrique Equatoriale, et à le reconnaître innocent au cas où le poison s'avérerait inopérant. On peut aussi en mourir et dans ce cas, la raison est toute trouvée : il est sorcier.

Le procédé (n'kassa) ne s'applique qu'aux seuls cas de sorcellerie.

Il existe d'autres procédés en matière d'ordalies. Nous citerons cinq:

1) On dépose au fond d'une marmite en terre cuite, dans un bain d'huile de palme, un anneau. On met le feu.

L'épreuve exige que le présumé sorte l'anneau, après avoir prêté serment : "Je jure n'avoir pas commis tel acte qui m'est reproché ni même su ce qui s'est passé". Le serment est répété trois fois et à haute voix.

Si le feu reste doux dans la marmite au moment où l'accusé doit retirer l'anneau, l'innocence est donc reconnue. Mais si le feu monte aussitôt que le présumé se penche sur la marmite pour y retirer l'anneau, il est alors déclaré coupable. Il faut sortir l'anneau sans se brûler.

L'épreuve est dure et il reste à savoir combien de personnes sont courageuses pour se livrer à une telle opération, conscientes de la gravité du mal.

2) On attache autour du cou une peau de panthère. On prête serment. L'étreinte, sans la main d'une tierce personne, doit se défaire d'elle-même si vous n'avez rien fait. En revanche, votre culpabilité sera d'autant prouvée que le mal qui en résultera est insupportable. En effet, l'étreinte vous asphyxie.

3) On fait chauffer jusqu'à incandescence une lame de grand couteau. Après avoir prêté serment, la lame est appliquée sur le mollet du présumé. La brûlure entraîne avec elle et par voie de faits la culpabilité. L'innocent ne porte aucune trace de brûlure.

4) On prête serment comme ci-dessus. Le féticheur pose sur les cils du présumé une perle rouge. Celle-ci tombera d'elle-même ; preuve de non culpabilité. Mais lorsque la perle s'enfonce dans l'oeil et ne peut être retirée que par le féticheur, la présomption s'efface et la culpabilité est donc reconnue.

5) Le féticheur superpose les feuilles de (masisa) ; les pestioles étant tournées de chaque côté extérieur. Le présumé prête serment et il doit tirer les feuilles comme pour les séparer. Ces dernières ne se détacheront pas si l'acte a bien été commis.

Tout cela est préparé par des féticheurs spécialisés en la matière.

Parlant du degré de responsabilité du ou des sorciers, il importe de souligner que la part d'intervention des uns et des autres se mesure : le Juda portera plus le fardeau de la responsabilité que le sorcier invité à actionner les mauvais esprits (I n'dotchi lu kabu i n'dotchi ku loka, n'dotchi lu kabu muindzi). C'est pourquoi il faut être prudent dans son parler et ne pas calomnier les gens.

La responsabilité du féticheur n'existe pas. Elle a souvent été écartée car il est difficile d'apporter la preuve de quelque négligence dont il se serait rendu coupable. Bien au contraire, le féticheur qui a fait ses preuves jouit d'une grande estime et d'une confiance aveugle.

La responsabilité du sorcier à l'intérieur de la famille est moins accentuée que celle à l'égard d'une autre famille (m'beli aku lualisi, ku finguna menga, ku vutula mu lu kutu). "Votre couteau a été trop tranchant, essuyez la lame et rangez-le dans le fourreau".

Quoiqu'individuelle, la responsabilité à l'égard d'une autre famille reste cependant collective pour la famille du sorcier. C'est l'entité sociale qu'est la famille qui est responsable des dommages causés à autrui. C'est alors qu'intervient le (li bumi), prix du sang, de la privation de la force dans la famille.

Le (li bumi) ne revêt pas le même caractère que le (m'pinga) qui est une dette de viande spirituelle que les

familles ont les unes envers les autres. Le (li bumi) est la remise d'une personne à l'autre famille. La personne qui aura fait l'objet d'un tel acte porte le nom de (m'vi-ka) - forme d'esclavage.

L'innocence est fêtée. On organise des danses dans le village. Nous nous proposons d'écrire une chanson :

Dé dé dé dé dé ? - Voulez-vous que je dise quelque chose
Déde ko ! - Oui !
Mani i ku su dédi n'samu ? - Que je raconte une histoire?
Déde ko ! - Racontez !
U benga meso ueka n'dotchi? - Avoir des yeux rouges c'est être sorcier ?
Déde ko ! - Dites-le!

.....

La condamnation dont le but est de rétablir l'ordre troublé peut être, suivant le cas, mystique ou social. Elle peut aussi se traduire par une sanction morale (l'isolement) ou par la loi du talion qui stipule : "oeil pour oeil, dent pour dent". Le sorcier peut être chassé par le Chef de terre sur le territoire duquel le sorcier s'est établi.



Considéré comme médecine préventive et curative, le fétichisme a tour à tour été combattu par des religions, les unes exotiques, les autres locales pour des raisons assez diverses.

Le Catholicisme est venu mais n'a pas tout emporté. Cependant il a spolié, par l'intermédiaire des missionnaires, les habitants de leurs arts qui, par la suite, ont garni les musées de certains pays. Cette opération se faisait sous la sainte bénédiction de l'Administration en place avec laquelle l'Eglise Catholique se partageait le pouvoir. On institua des lois pour interdire la pratique du charlatanisme afin de supprimer toute culture du pays. C'était aussi l'unique moyen d'implanter l'Assistance Médicale Africaine, en abrégé, A.M.A. et asseoir la religion.

Les Témoins de Jéhova, plus près de nous, tentent de suivre la même ligne peut-être avec moins de déterminisme. Mais ils pêchent lorsqu'ils refusent la transfusion sanguine. La théologie ne doit-elle pas évoluer autant que le progrès de la science ?

Le Christianisme Prophétique Africain a eu pour mission de détruire les sorciers dans les familles sinon affaiblir leur influence. A-t-il vraiment réussi à effacer dans toutes les familles le concept de la sorcellerie ? Même dans le milieu des adeptes on rencontre encore des sorciers. On parle de sorcellerie et de fétichisme et nous sommes persuadés qu'on en parlera pendant longtemps encore.

Ceux qui vivaient du travail de la sculpture du bois l'ont abandonné parce que le côté sociologique et le côté esthétique de l'art étaient intimement liés. Si l'on détruit l'un on arrive indirectement à détruire l'autre. La statuette dans le fétichisme était répandue. Elle représentait la même force que les statuettes que l'on rencontre dans les chapelles. Pour croire, il faut sensibiliser et la statuette formait un tout avec la science proprement

curative du féticheur.

Les aspects positifs de la médecine traditionnelle demeurent pour la plupart diffus pour la simple raison que notre génération, transplantée dans ses études, n'a pas su développer ce patrimoine, rationaliser tout ce qui est dans la nature et forger les outils relativement simples.

La formulation a toujours été jugée inadaptée aux buts que l'homme moderne se fixe : "pour les uns parce qu'on n'est jamais suffisamment exact - le mathématicien querelle le physicien - ; pour les autres parce que la biologie et particulièrement l'écologie conteste la précision atemporelle des phénomènes isolés". Cependant, d'autres sociétés tentent de s'en approprier. Il y a là matière à réflexion.

Le retour aux sources est souhaité pourvu qu'il soit marqué par une orientation nouvelle qui commande que seuls les aspects positifs de la culture traditionnelle soient exploités, développés, vulgarisés et non condamnés à mourir sans expérimentation "scientifique" puisque n'appartenant pas au siècle qui est le nôtre. L'exemple de la République Populaire de Chine est riche d'enseignements.

Il est impensable qu'on puisse écarter purement et simplement le capital des ancêtres en le détruisant, en niant par là même leur vie, eux qui surent lutter contre la maladie, contre le vent et la pluie sans apport extérieur. Il n'est ni vrai ni certain, dans cette lancée, que la science "moderne" puisse un jour réparer les dommages délibérément acceptés par les hommes dans un but purement de profits en utilisant la prétendue "supériorité" de la science européenne sur l'expérience de la médecine traditionnelle.

-----oOo-----

octobre 1972

Loemba F.X. (1972).

Essai d'anthropologie sur les peuples de la côte congolaise.

Brazzaville : ORSTOM, 71 p. multigr.